



Assemblée générale

Vingt et unième session extraordinaire

9^e séance plénière
Vendredi 2 juillet 1999, à 19 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Operti (Uruguay)

La séance est ouverte à 19 h 15.

En l'absence du Président, M. Mra (Myanmar), Vice-Président, assume la présidence.

Point 8 de l'ordre du jour (*suite*)

Examen et évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Keiasipai Song Shem, Ministre de la santé de Vanuatu.

M. Song (Vanuatu) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur et un privilège insignes que de représenter la République de Vanuatu et mon gouvernement à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et d'avoir ainsi l'occasion de prononcer la déclaration de mon pays sur les questions de population et de développement, après la Conférence du Caire de 1994 et le Forum international de parlementaires sur l'examen de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui s'est tenu à La Haye.

Tout d'abord, je voudrais saluer l'excellent travail sur les questions de population et de développement préparé et mené à bien aux niveaux national, régional et mondial par

le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Nous sommes satisfaits de voir se tenir une réunion des ministres de la région, chargée d'examiner les réponses à apporter au niveau régional au Programme d'action de la Conférence par les pays des îles du Pacifique, et du travail fait au Forum de La Haye et au cours des réunions du comité préparatoire à la session extraordinaire, tenues du 24 au 30 mars 1999 ici à New York.

Je voudrais assurer l'Assemblée de la détermination de mon gouvernement de mettre en oeuvre les résolutions et le plan d'action qui doivent être adoptés pendant la présente session extraordinaire.

En ce qui concerne les questions de population et de développement, suite aux changements structurels adoptés par mon gouvernement en vue de la mise en oeuvre d'un programme complet de réforme de l'administration, le Gouvernement de Vanuatu a donné la priorité, dans le secteur économique, à la question de la croissance du secteur privé et de la création d'emplois. Notre but est d'améliorer la qualité de vie des personnes à revenu moyen ou bas et d'encourager une répartition équitable des biens et des services dans le secteur économique et social, sans exclure les valeurs coutumières et traditionnelles des collectivités concernées, ainsi que d'intégrer les différents programmes et activités afin que la participation et l'engagement des collectivités dans les divers domaines de développement, ainsi que leur attachement à les défendre, continuent d'être soutenus.

Un autre objectif consiste à mettre au point et redéfinir les instruments de mobilisation afin d'améliorer les techniques de sensibilisation et de communication dans un langage qui soit simple, clair et compréhensible par nos collectivités. Cela peut également contribuer à donner le signal d'importants changements dans les comportements et les pratiques en matière de population et de développement, par le biais d'une démarche intersectorielle. Quelle que soit la façon dont nous abordons ces questions, en mettant l'accent sur les aspects économiques, sociaux et culturels de la population et du développement dans les différents secteurs, mon gouvernement est convaincu que le Programme d'action ne peut être réalisé que si nous acceptons par principe les règles et procédures en vigueur tout en étant capables, en ce qui concerne l'application des programmes et activités, de faire preuve de souplesse pour permettre des adaptations conformes aux besoins précis de chaque pays.

C'est pourquoi nos pays connaissent une évolution différente en matière de développement et nous devons tenir compte de nos cultures, de nos valeurs et de nos convictions pour garantir que le contrôle national se renforce au nom du changement et de la croissance. Par conséquent, si nous voulons atteindre les objectifs fixés par les résolutions de la session extraordinaire, il est également important de toujours raisonner dans une perspective mondiale, mais d'agir localement dans le cadre de nos efforts nationaux en engageant les principales parties intéressées à travailler dans un esprit de coopération et non pas de concurrence.

Nous avons beaucoup à apprendre et à mettre en commun sur la base de nos expériences en matière de transferts de compétence et nous devons être unis dans la poursuite de nos objectifs communs si nous, chefs de gouvernement et représentants, voulons réaliser le Programme d'action convenu et guider les pas de la nouvelle génération vers le nouveau millénaire. En continuant d'éduquer et de rééduquer nos concitoyens, quels que soient leur niveau social et leur âge, sur l'impact des problèmes de population et de développement, nous pourrions alors éviter l'épuisement des ressources, dû à notre ignorance ou à des actes délibérés, qui pourrait survenir à l'improviste.

Enfin, je voudrais réaffirmer que mon gouvernement et mon pays approuvent les projets de résolution de la présente session extraordinaire et tiennent à participer activement à l'application du Programme d'action.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Maman Sambo Sidikou, Ministre, Directeur du Bureau du Président du Niger.

M. Sidikou (Niger) : Je voudrais, au nom de la délégation nigérienne, féliciter M. Operti pour son choix unanime à la présidence de cette session de l'Organisation des Nations Unies consacrée aux questions de population et développement.

Je voudrais également rendre un hommage mérité au Secrétaire général, M. Kofi Annan, ainsi qu'à Mme Nafis Sadik, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), pour leur dévouement inlassable au service des idéaux de l'humanité.

Un des défis auxquels nous sommes confrontés tous ensemble est celui d'une corrélation adéquate entre croissance démographique et impératifs de développement. Pays appartenant au groupe des moins avancés, de surcroît enclavé et largement désertique, le Niger compte une population estimée à plus de 9 millions d'habitants, population qui croît à un rythme annuel moyen de 3,4 %, ce qui la prédispose à un doublement tous les 21 ans. Mon pays accuse des niveaux de fécondité et de mortalité parmi les plus élevés du monde, sans parler des autres indices de développement humain, tous plus défavorables les uns que les autres, qui expliquent que le Niger soit classé parmi les deux pays les plus pauvres du monde.

Compte tenu de cette réalité, les autorités ont adopté une approche intégrée et concertée des questions de population et de développement tenant dûment compte du lien étroit qui existe entre les politiques et programmes en matière de population et la lutte contre la pauvreté.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de sa politique de population, mon pays a adopté en collaboration avec le secteur privé, les organisations non gouvernementales et d'autres composantes de la société civile, un premier programme d'actions et d'investissements prioritaires pour la période 1996-2000. À travers cet instrument de programmation, le Niger a pris en compte les recommandations du Caire, notamment l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique nationale en matière de santé de la reproduction. Des institutions appropriées ont été mises en place pour assurer le suivi de cette politique; il en est ainsi de la Direction nationale de santé de la reproduction, de la Commission nationale de la population, organe de coordination rattaché au Cabinet du Premier Ministre, du groupe interministériel d'appui technique à la politique de population et enfin du département ministériel spécifiquement chargé des questions de population.

L'impact d'une telle politique aurait été encore plus grand en matière de santé de la reproduction et de la plani-

fication familiale, si des moyens financiers conséquents étaient venus appuyer les capacités limitées de mon pays, ébranlé par une crise financière sans précédent et les difficultés d'une transition politique vers l'instauration d'institutions démocratiques stables.

Néanmoins, les efforts déployés ont permis, entre autres, à mon pays d'augmenter le taux de prévalence contraceptive qui passe de 4,4 % en 1992 à 8,2 % en 1998 grâce notamment à l'implication de toutes les composantes de la société nigérienne. Ainsi, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et la société civile jouent aujourd'hui un rôle primordial dans la conception et la mise en oeuvre des initiatives et mesures d'application de la politique nationale en matière de population.

De toute évidence, aucune politique de population ne peut réussir sans la participation des femmes, qui représentent au Niger plus de la moitié de la population totale, aux activités de développement. C'est pourquoi mon pays a adopté une politique nationale de promotion de la femme axée principalement sur la recherche de solutions aux principaux obstacles à son plein épanouissement.

Bien évidemment, dans ce domaine, comme dans tout autre, les progrès accomplis sont fonction de pesanteurs, notamment sociales et culturelles qui, dans mon pays, ne favorisent pas, hélas, la promotion de nos soeurs et de nos mères. C'est en vue de permettre une évolution rapide des mentalités au Niger, que nous avons engagé une politique d'information, d'éducation et de communication avec la collaboration du FNUAP, politique qui a permis, entre autres, la création d'un Comité interministériel dans ce domaine et d'un Groupement des associations islamiques, appelé à soutenir l'action du Gouvernement en matière de santé de la reproduction et de la promotion de la femme.

Je voudrais saisir l'heureuse occasion que m'offre cette session extraordinaire pour évoquer, dans le cadre des actions de plaidoyer, la tenue à Niamey, du 10 au 13 novembre 1998, d'un Colloque international sur l'islam et la population. Ce colloque, placé sous le haut patronage du Président de la République du Niger lui-même et auquel Mme Nafis Sadik nous a fait l'honneur de participer, a donné l'occasion de formuler une interprétation correcte des préceptes de l'islam, notamment sur les droits des femmes en matière de santé de la reproduction. Il me plaît ici de remercier, au nom de mon pays, tous les pays qui ont pris part à ce colloque, ainsi que toutes les organisations internationales, pour le travail de qualité qu'ils ont réalisé et les résultats auxquels ils ont abouti; ma délégation met d'ailleurs à la disposition des délégués à cette présente session,

sous forme d'un journal spécial, un aperçu sommaire des conclusions de ce forum.

Je voudrais terminer mon propos en rappelant une autre activité importante liée à la problématique «Population et développement»; il s'agit du recensement général de la population que mon pays entend réaliser cette année même avec le concours bienveillant de nos partenaires de développement, dont le FNUAP bien sûr, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Union européenne, la Banque mondiale et nos partenaires bilatéraux. Cette opération de recensement s'impose d'abord en raison du temps écoulé depuis 1988, date du dernier recensement général, mais il y a aussi la volonté délibérée des autorités politiques de transition du Niger de léguer aux futurs responsables, qui seront bientôt — dans cinq mois — démocratiquement élus, une base solide sur laquelle ils pourront s'appuyer pour assurer la poursuite des actions déjà engagées. Au Niger, nous ne doutons pas un seul instant de la disponibilité de la communauté internationale à accompagner nos efforts dans ce secteur si important pour l'élimination de la pauvreté. Cette disponibilité passe par les moyens accrus accordés au FNUAP qui se bat au quotidien dans notre combat en faveur du mieux-être des populations.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Indra Chandarpal, Ministre des services humanitaires et de la sécurité sociale du Guyana.

Mme Chandarpal (Guyana) (*parle en anglais*) : Je prends la parole, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, à cette vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale portant sur l'examen et l'évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Alors que nous atteignons la fin de cette session, je voudrais féliciter M. Operti de l'excellente façon dont il a mené nos délibérations pendant ces trois jours. Nous avons vu au cours de cette session réaffirmer l'engagement politique du Caire vis-à-vis du Programme d'action. Nous avons entendu de nombreux témoignages sur les efforts déployés ces cinq dernières années pour atteindre ces objectifs communs. Pourtant, alors que nous sommes à l'aube du nouveau millénaire, nous devons reconnaître que le chemin est encore long.

En 1994, à la Conférence internationale sur la population et le développement, de portée historique — la plus grande conférence intergouvernementale sur la population et le développement jamais organisée —, nous nous sommes engagés collectivement à déployer des efforts pour

examiner les tâches redoutables à aborder et les relations existant entre la population et une croissance économique soutenue dans le cadre du développement durable. Nous nous sommes fixé des objectifs tant quantitatifs que qualitatifs et nous avons admis que leur réalisation ne demanderait pas seulement l'engagement et l'action de chaque pays pris isolément, mais dépendrait aussi d'un nouveau partenariat mondial entre tous les pays et peuples du monde, sur la base d'une responsabilité commune, mais différenciée, des uns envers les autres et envers notre village planétaire.

Nos examen et évaluation des mesures prises depuis Le Caire ont fait apparaître que de grands progrès ont été faits au cours des cinq dernières années. Les gouvernements se sont attaqués de manière réaliste aux questions de population et, dans le monde entier, chacun a tiré avantage des résultats concrets des nombreux changements de politique qui ont été introduits pour réaliser les buts que nous nous sommes fixés dans le Programme d'action. Là où l'attention nécessaire est accordée à l'éducation — notamment à l'objectif d'un accès universel à l'enseignement primaire et à la valeur de l'éducation des enfants, en particulier des filles —, la société en général en a tiré avantage, tandis que les femmes en sont venues à contribuer davantage au processus de développement en réalisant pleinement leur potentiel.

Le projet de fournir de meilleurs services de santé primaire à tout le monde, en particulier aux femmes, dont les besoins de base tout à fait particuliers en matière de santé sont souvent négligés, a porté fruit dans la plupart des cas. Il est bien connu que les populations saines produisent à moindre coût et peuvent participer de façon constructive au développement de leurs pays respectifs. Les objectifs du Caire concernant le renforcement des systèmes et des programmes de santé primaire, y compris les programmes de santé en matière de reproduction et de sexualité, sont poursuivis avec un degré variable de réussite. La pandémie du VIH/sida continue de faire des coupes sombres dans la population, au moment même où la mortalité et la morbidité résultant de maladies infectieuses, parasitaires et d'origine hydrique, comme la tuberculose et le paludisme, pour n'en citer que deux, prélèvent leur tribut. Notre examen montre que la mortalité et la morbidité restent élevées, et les adolescents continuent de courir des risques élevés en matière de santé.

Bien que Le Caire et d'autres conférences internationales aient souligné l'importance du renforcement du pouvoir d'action des femmes, ainsi que la promotion et la protection de leurs droits fondamentaux, il reste beaucoup à faire pour mobiliser efficacement la contribution produc-

tive de ce segment essentiel de la population. Le plaidoyer pour l'égalité et l'équité entre les sexes et pour l'inclusion de la problématique hommes-femmes dans la formulation des politiques et l'application des programmes est essentiel à l'application des recommandations du Caire; bien que quelques progrès aient été réalisés, il y a de toute évidence encore beaucoup à faire sur ce plan.

En nous fondant sur notre évaluation des progrès réalisés depuis 1994, nous pensons que la démarche holistique préconisée au Caire concernant la population et le développement doit être clairement réaffirmée. Notre examen semble indiquer que, bien que des efforts soient déployés pour intégrer les préoccupations démographiques dans les stratégies de développement, la nécessité de prendre des mesures pour réaliser une croissance économique soutenue dans le contexte du développement durable est actuellement éclipsée dans beaucoup de cas par le ciblage exclusif des questions de population. J'avance devant cette Assemblée qu'il est irréaliste de croire que le Programme d'action peut en fin de compte être couronné de succès si le cadre important du développement n'est pas appuyé.

Le Programme réaffirme dans ses principes que le droit au développement est un droit universel et inaliénable et fait partie intégrante des droits fondamentaux de l'homme; en outre, il place la personne humaine au coeur du développement. De plus, il réaffirme que dans la recherche d'une croissance économique soutenue dans le contexte du développement économique durable, tous les pays doivent reconnaître leurs responsabilités communes, mais différenciées. Les pays en développement reconnaissent la responsabilité qui leur incombe dans la recherche du développement durable et doivent continuer de redoubler d'efforts pour promouvoir une croissance économique soutenue et réduire les déséquilibres de telle manière que les pays, notamment les pays en développement, en tirent bénéfice.

En tant que pays en développement, nous continuons de consacrer nos efforts et nos ressources à améliorer la qualité de vie de nos populations grâce au développement. Nos problèmes, et leurs solutions, sont intimement liés. Les efforts déployés par les pays développés pour nous aider sont bien connus. Mais, même si nous reconnaissons des faits nouveaux comme l'initiative de Cologne, nous estimons que les ressources destinées à appuyer les efforts de développement des pays en développement doivent être plus grandes encore. Le fait de s'attaquer à des problèmes tels que l'allègement du fardeau de la dette et l'élimination de la pauvreté encouragera en soi la réalisation des objectifs du Programme d'action.

En effet, les ressources financières sont un aspect important de l'équation du Caire. L'examen et l'évaluation du bilan des cinq dernières années établissent clairement que les engagements pris dans le Programme d'action n'ont pas été intégralement respectés. Alors que dans leur ensemble les pays en développement sont en voie d'accomplir la part qui leur revient, nos partenaires des pays développés sont terriblement loin d'atteindre la ligne d'arrivée. Je saisis donc cette occasion, dans le véritable esprit du Caire, pour demander instamment à nos partenaires, les pays développés, de s'occuper de cet aspect du Programme d'action avec la même vigueur déployée pour tous les autres. Les ressources financières sont d'importance primordiale pour l'application; cet examen et, en fin de compte, le Programme d'action lui-même, ne compteront pour rien si les ressources financières ne sont pas disponibles en temps voulu. L'évaluation menée à cette session extraordinaire de la manière dont nous progressons dans l'application devrait aboutir à des mesures de redressement continu et à des efforts concertés en vue de travailler dans un cadre précis.

Il ne peut échapper à aucun d'entre nous que les relations existant entre les buts et les objectifs du Caire, et entre ceux qui participent à la mise en oeuvre du Programme d'action, déterminent la nature même du partenariat qui doit être établi et maintenu à tous les niveaux pour que nos efforts soient couronnés de succès. Le processus d'examen a été instructif en ce qu'il nous a fait prendre conscience à nouveau de la nécessité de travailler de manière concertée et a montré clairement que cela est possible. Nous avons travaillé pendant de longues heures au comité préparatoire de la présente session extraordinaire pour examiner avec réalisme les efforts déployés au cours des cinq dernières années et, en nous fondant sur ces résultats, pour déterminer la voie à suivre. Bien que nous ne soyons qu'à la cinquième année de ce processus mondial qui doit s'étendre sur 20 ans, les voies que nous choisissons maintenant influenceront en fin de compte sur l'issue du processus. Nous avons du moins une conscience aiguë du fait que nous vivons tous en symbiose et nous savons fort bien que les buts du Caire ne seront réalisés que si nous travaillons ensemble.

Les espoirs du nouveau millénaire sont partagés par tous, tant dans les pays en développement que dans les pays développés. Une mise en oeuvre couronnée de succès des buts et objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le désarmement transformera beaucoup de ces espoirs en réalité.

Ce processus d'examen nous a, je crois, insufflé une énergie nouvelle. Lorsque nous réfléchissons à ce qui s'est

passé au Caire, comme nous le ferons bientôt à l'arrivée du nouveau millénaire, nous comptons dans un avenir immédiat voir la volonté politique qui s'exprime ici déboucher sur une réalisation plus efficace des buts et responsabilités généralement acceptés.

Avant de terminer, je voudrais dire quelques mots dans la perspective de mon pays. Alors que dans la plupart des pays, c'est la surpopulation qui fait obstacle au développement, au Guyana, nous sommes confrontés au problème de la «sous-population» par rapport à la taille du pays. Un développement intégral ne saurait être possible sans une masse critique de ressources humaines. En même temps, les gouvernements de petits pays comme le mien doivent assumer les coûts de la croissance démographique. Je mentionne ce problème pour que la communauté internationale et le système des Nations Unies dans leur ensemble soient sensibles à cet autre aspect de la question démographique.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Mariam Mirianashvili, membre du Parlement géorgien, Présidente du Sous-comité géorgien de la protection de la femme, de l'enfant et du développement familial.

Mme Mirianashvili (Géorgie) (*parle en russe*) : Au nom de la délégation géorgienne, je voudrais exprimer au Président de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale nos sincères félicitations à l'occasion de son élection. Nous tenons par ailleurs à dire notre certitude que l'Assemblée parviendra à réaliser les nobles objectifs qu'elle s'est fixés pour cette session extraordinaire. Nous tenons également à féliciter la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Mme Nafis Sadik, et le Secrétaire général, M. Kofi Annan.

Membre de plein droit de la communauté internationale depuis peu, la Géorgie demeure attachée aux objectifs formulés lors de la Conférence sur la population et le développement du Caire et lors du Forum de La Haye. L'effondrement de l'Union soviétique a ruiné la vie économique, sociale et politique de la Géorgie. Nous sommes passés par une période très difficile de guerre civile, à laquelle nous avons survécu, et avons connu des conflits internes et une crise économique qui a eu de graves conséquences pour notre société. À la suite des conflits non encore résolus en Abkhazie et en Ossétie du Sud, qui déchirent notre pays depuis près de 10 ans, il y a eu un exode massif de la population de ces régions. Il va de soi que cette situation a surtout éprouvé les enfants, les femmes et les personnes âgées. Il serait inexact de dire que tous les

problèmes liés à l'octroi aux femmes de leurs droits revêtent un caractère aussi extrême.

Selon les données les plus récentes, la Géorgie compte 5,4 millions d'habitants. Toutefois, les statistiques recueillies par des organisations non gouvernementales qui s'occupent de questions démographiques indiquent que le nombre de personnes ayant quitté le pays s'élève à 500 000. La principale raison de cette émigration réside dans les difficultés socioéconomiques dues à cette période de transition. Au début de cette année, le Gouvernement géorgien avait l'intention de procéder à un recensement pour la première fois depuis 1989, mais la crise budgétaire a empêché de donner suite à ce projet. Les données ci-après se basent donc sur les chiffres communiqués par le Service national de statistique.

La Géorgie est un pays en développement mais, du point de vue démographique, elle peut être considérée comme un pays développé. Depuis 1995, le taux moyen d'accroissement démographique est de 0,1 %, mais il faut signaler que dans certaines régions, surtout dans les régions montagneuses, la Géorgie se dépeuple déjà. Face à ce problème, le Parlement géorgien a voté il y a un mois une loi sur le développement socioéconomique des régions montagneuses afin d'éliminer les inégalités de développement.

On prévoit que la population de la Géorgie s'élèvera à 5,8 millions d'habitants en 2010. Le pays connaît aussi un fort courant de migration interne et d'urbanisation, et les deux tiers de la population vivent à présent dans les villes. Bien que les taux de mortalité maternelle et infantile aient diminué, ils demeurent élevés puisqu'ils sont respectivement de 23 et 33. Le taux de mortalité postinfantile est aussi élevé puisqu'il est de 28 pour les garçons âgés de moins de 5 ans et de 21 pour les filles. L'indice moyen de fécondité est de 1,9. L'espérance moyenne de vie est de 68,5 ans pour les hommes et de 76,7 ans pour les femmes.

Les dépenses en matière de santé et d'éducation représentent moins de 4 % du produit intérieur brut. L'aide extérieure que reçoit le pays s'élève à 1 milliard 172 millions de dollars. Sur la base de ces chiffres, la Géorgie a défini des priorités en matière de santé de la reproduction que des lois nationales ont déjà adoptées. Ces priorités tiennent compte des ressources sociales du pays et démontrent sa ferme résolution de mettre en oeuvre le Programme d'action afin d'attirer des investissements qui l'aideront dans son développement. C'est ainsi qu'il existe en particulier un code de la famille et une loi sur la protection de la santé. Plusieurs sections de la loi sur la protection

de la santé sont consacrées à l'application de ce droit. Les fonds du budget de l'État affectés à des programmes spéciaux prennent notamment en compte un programme de lutte contre le VIH et le sida et des programmes d'éducation à la planification familiale. Il existe également des programmes destinés à donner aux groupes de population en âge de procréer et aux adolescents un accès à des contraceptifs.

Il convient de mentionner les besoins particuliers des jeunes en matière d'éducation, de soins de santé et de développement, notamment en ce qui concerne la santé en matière de sexualité et de reproduction, dont la satisfaction leur permettra de s'épanouir et de contribuer au maximum au processus de développement social.

La politique de l'État visant à modifier la pyramide des âges tient compte des besoins des personnes âgées dont la part dans la population augmente du fait de la baisse du taux de natalité. Malgré les traditions historiques et culturelles qui font que les personnes âgées ont toujours été très respectées, il faut, pour renforcer leur qualité de vie, faire des efforts afin de mobiliser et d'utiliser les ressources que l'on peut trouver dans les familles, les collectivités, les organisations civiles et le secteur privé. L'amélioration des soins de santé, le renforcement de la sécurité financière et la création de modes de subsistance durables pour les personnes âgées sont au nombre des priorités que notre pays s'est fixées, compte tenu du vieillissement de sa population.

Les conséquences prévisibles du développement démographique, considéré comme partie intégrante de l'élaboration d'une politique et d'une stratégie de développement social, constituent le principe fondamental du concept d'État unifié et de la politique sociodémographique et familiale de la Géorgie jusqu'à l'an 2005. Ce concept a été élaboré et promulgué par décret du Président de la Géorgie, M. Chevardnadze.

Une attention particulière est accordée dans le contexte du développement durable aux problèmes des femmes, qu'il convient d'examiner dans l'optique des sexospécificités. Un premier pas a été fait avec le décret du Président portant création d'une commission chargée d'élaborer une politique nationale en matière de développement de la femme, ainsi que d'adopter un plan d'action assurant la promotion de la femme d'ici à l'an 2000. Le plan prévoit la création de mécanismes institutionnels et un renforcement du rôle des femmes dans le processus décisionnel.

En participant à l'élaboration et à la mise en application de ces programmes et d'autres encore, les organisations non gouvernementales et le secteur privé s'acquittent d'une

tâche importante. Il importe de mentionner qu'en dépit du manque de ressources, le budget national a prévu de créer un fonds spécial d'appui au développement de la société civile.

Il ne s'agit là que des premiers pas d'une démocratie nouvelle, notre pays, qui sort d'une crise profonde. Ces démarches visent à préserver et à exploiter notre principal atout, qui réside dans nos ressources humaines.

Les pays à économie en transition qui bénéficient de l'appui de la communauté internationale peuvent se comparer à de jeunes semis. Bien qu'il leur faille des soins particuliers, ils peuvent devenir des arbres fruitiers qui seront utiles à tous.

Encore une fois, permettez-moi d'exprimer notre reconnaissance à la communauté internationale et aux organisations donatrices pour l'aide qu'elles apportent à notre pays. J'espère que cette coopération se renforcera et sera encore plus fructueuse dans l'avenir.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Elijah Kipkoskei Sumbeiywo, Ministre assistant du Kenya.

M. Sumbeiywo (Kenya) (*parle en anglais*) : Je souhaite m'associer aux autres délégations pour exprimer la satisfaction que ressent ma délégation de l'élection de l'Ambassadeur Didier Operti à la présidence et pour lui assurer notre appui.

Cinq ans après la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), le Gouvernement kényen a obtenu des résultats honorables dans le domaine de la santé en matière de reproduction, comme le montre l'enquête démographique et sanitaire de 1998. Les programmes de planification familiale ont été transformés avec succès en politiques et programmes de soins en matière de santé de reproduction, mais la politique délibérément poursuivie par le Gouvernement pour promouvoir l'éducation et la formation des femmes et des petites filles en dépit des difficultés économiques a d'autre part considérablement contribué à la baisse souhaitée du taux de fécondité. Aujourd'hui, le taux global de fécondité du Kenya est tombé du chiffre estimatif de 8,1 naissances vivantes par femme en 1978 à 4,7 naissances vivantes en 1998. Par conséquent, notre taux annuel de croissance démographique est tombé de 3,8 % en 1979 à environ 2,5 % en 1998 — et peut-être même plus bas encore avec l'impact du fléau du VIH/sida.

Pour donner suite à la demande d'organiser un recensement de la population au seuil du troisième millénaire, le Kenya effectuera son sixième recensement national du siècle; il commencera la nuit du 24 au 25 août 1999 pour se terminer sept jours plus tard, le 31 août 1999. L'objectif principal de la politique nationale démographique pour un développement durable, telle que contenue dans le document du Gouvernement No 1, est de mettre en oeuvre des politiques, stratégies et programmes appropriés qui tiennent compte de la relation existant entre population et ressources nationales disponibles. Cette politique est destinée à améliorer le niveau de vie et le bien-être de tous les Kényens.

La politique démographique vise donc à améliorer les niveaux de vie et la qualité de la vie; à améliorer la santé et le bien-être au moyen de l'information et de l'éducation; à réduire davantage les taux de fécondité et de mortalité; à encourager les Kényens à opter pour une famille peu nombreuse; à promouvoir la stabilité de la famille tout en reconnaissant les droits des femmes et des enfants; et à éliminer les pratiques sociales et culturelles qui ont un impact négatif sur les femmes et les petites filles.

Dans la poursuite de ces objectifs, le Gouvernement kényen a travaillé en partenariat avec la société civile. Il s'agit ici de limiter autant que possible les conséquences d'une forte croissance démographique sur le développement; d'accroître le nombre de bénéficiaires des soins de santé primaire, notamment pour ce qui est de la santé en matière de reproduction, en les rendant plus accessibles à toutes les communautés; de sensibiliser le public aux maladies sexuellement transmissibles et au VIH/sida et de promouvoir un changement des comportements; d'encourager l'investissement du secteur privé dans la prestation de services sociaux de base, y compris dans le secteur de l'éducation; et d'assurer l'intégration des problèmes de population aux processus de développement.

Je suis fier de préciser que, dans nos activités de renforcement des partenariats locaux, un de nos partenaires les plus anciens et les plus actifs sur le plan de la planification familiale et de santé en matière de reproduction est une organisation non gouvernementale qui vient de célébrer cette année le quarante-deuxième anniversaire de sa fondation et s'est installée dans des locaux plus vastes, établissant ainsi sa durabilité. Actuellement, cette organisation a des filiales sur tout le territoire. Au-delà des services de planification familiale et de santé en matière de reproduction, elle s'intéresse désormais également à des programmes visant à réduire la mortalité infantile et à intensifier l'éducation des adolescents concernant les maladies sexuellement transmissibles et le VIH/sida. Notre

population compte un taux estimatif de 50 % de jeunes de moins de 15 ans : le Gouvernement s'en félicite et accueille favorablement toutes autres initiatives conjointes s'adressant à des groupes de population spécifiques.

En ce qui concerne les objectifs démographiques, nous cherchons à réduire les taux de mortalité infantile, qui ont été affectés par la faible croissance économique. Notre objectif est toujours de faire tomber le taux de mortalité infantile, actuellement en hausse, de 74 pour 1 000 naissances vivantes en 1998 à 63 d'ici l'an 2005. Un autre objectif, étroitement lié au précédent, consiste à réduire le taux de mortalité maternelle de 590 pour 100 000 naissances en 1998 à 230 d'ici l'an 2005. La forte prévalence du VIH/sida a également eu une forte incidence sur l'espérance de vie, ce qui suscite la vive préoccupation de mon gouvernement. L'espérance de vie chez les hommes et les femmes sera tombée de 58 en 1995 à 53 en 2005.

Pour en venir aux aspects positifs, nous avons constaté que notre politique démographique s'est traduite par une augmentation du taux d'utilisation de contraceptifs parmi les femmes, qui est passé, toutes méthodes confondues, de 33 % en 1993 à 39 % en 1998. On prévoit qu'il atteindra 53 % d'ici l'an 2005. Nous nous enorgueillissons également d'avoir fait baisser à la fois le taux de fécondité et le taux de croissance démographique jusqu'à 4,7 % et 2,2 %, respectivement.

Avec l'instauration du système de participation aux coûts dans la prestation de services, les secteurs les plus vulnérables ont été ceux des services sociaux et des services de santé. Pour ce qui est de la santé, le Gouvernement s'est engagé à atteindre l'objectif de la vaccination universelle d'ici l'an 2010. Malgré les contraintes économiques, nous sommes résolus à garantir à tous les Kényens des services de santé plus complets et meilleurs.

Le secteur de l'éducation est gravement touché par la généralisation de la pauvreté. Les niveaux d'analphabétisation sont en baisse, surtout parmi les filles. En vertu de l'article 28 de la Convention relative aux droits de l'enfant, les parties sont tenues de rendre l'enseignement primaire obligatoire, gratuit et universel. Toutefois, dans la réalité, nous nous sommes aujourd'hui éloignés de cet objectif par rapport à l'année où s'est tenu le Sommet mondial sur le développement social. Au Kenya, la part des dépenses du secteur public affectée à l'éducation est d'environ 4,7 % du produit intérieur brut, ce à quoi il faut ajouter 4,5 % provenant du secteur privé. La participation des parents aux frais de construction scolaire, aux achats de livres et aux coûts des activités extrascolaires est à l'ordre du jour. Dans un tel

contexte, la capacité qu'ont les secteurs les plus pauvres de la population d'accéder à l'éducation de base est compromise et l'écart socioéconomique se creuse, avec toutes les conséquences que cela implique. À cet égard, nous attendons avec intérêt de poursuivre une étroite coopération avec nos partenaires de développement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. George Saliba, Président de la délégation de Malte.

M. Saliba (Malte) (*parle en anglais*) : Mon gouvernement accorde une attention toute particulière à la mise en oeuvre du Programme d'action du Caire, qu'il considère comme un important pas en avant dans la réalisation d'un développement social et économique holistique, centré sur le respect de tous les besoins de l'individu.

Cinq ans après l'adoption du Programme d'action du Caire, des progrès considérables ont été faits dans son application. Mais il faut faire davantage pour assurer le bien-être des humains et réaliser le développement durable. À cet effet, le Gouvernement maltais estime que les résultats de la Conférence mondiale ne devraient pas être considérés isolément. Des questions intersectorielles et des engagements, comme ceux issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), et en particulier Action 21, doivent être abordés globalement aux plans national et international, en tenant compte des besoins sociaux, de la croissance économique et des problèmes environnementaux.

Nous pensons que l'application du Programme d'action du Caire est l'affaire de chaque État souverain, dans le cadre de ses lois nationales, de ses besoins et préoccupations en matière de développement et du contexte moral, religieux et culturel propre à sa population.

Il ne fait pas de doute que l'accroissement de la population mondiale, au cours des dernières décennies, et sa concentration dans les zones urbaines ont engendré des pressions sans précédent et une dégradation de l'environnement physique. La question du lien entre la capacité de charge de la planète et la croissance démographique doit être prise en considération sans délai et globalement. Une solution serait d'adopter une stratégie de gestion intégrée qui tienne compte de tous les facteurs, lors de l'élaboration de plans et d'orientations dans le domaine du développement durable.

Un des grands problèmes soulevés par les tendances démographiques est que les populations de la plupart des

pays en développement jouissent désormais d'une longévité sans précédent et que ce phénomène devrait s'accélérer rapidement au cours des deux prochaines décennies. À cet effet, de graves problèmes se posent non seulement aux pays en développement, mais également aux pays développés, et le vieillissement aura pour conséquence le coût élevé des retraites, des soins médicaux et de l'assistance aux besoins de la vie quotidienne.

Le Président assume la présidence.

À cet égard et consciente de l'intérêt accordé aux objectifs essentiels du Programme d'action, Malte a organisé en mai 1998 la septième Conférence des ministres européens en charge de la sécurité sociale sur le thème «La sécurité sociale et la transition au XXIe siècle». La Conférence a traité de l'évolution du rôle et de la responsabilité des systèmes et des diverses parties dans le domaine social — public et privé —, et notamment du rôle de coordination de l'État face aux divers participants sur le terrain et de l'application d'une politique de sécurité sociale.

Même si, en raison de taux de fécondité élevés, le pourcentage effectif des personnes âgées ne représente qu'environ 6 % de la population, leur nombre dans la plupart des pays en développement doublera au moins au cours des 20 prochaines années. Le Gouvernement maltais considère que si la recherche et la collecte de données dans les pays en développement sont essentielles, la formation s'avère encore plus importante. Celle-ci devrait porter sur les domaines de la démographie et de la gérontologie sociale.

Au cours des 11 dernières années, l'Institut international du vieillissement, situé à Malte, a, avec l'aide du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), grâce aussi à une importante contribution du Gouvernement maltais, fourni ce type de formation à des stagiaires du monde en développement. L'Institut passe à présent à la deuxième phase de sa stratégie de formation en organisant des cours régionaux et nationaux sur place. L'Institut donne au moins 12 cours cette année. Vu la forte demande des pays en développement concernant la formation dans ce domaine, le Gouvernement maltais demande de nouvelles contributions en faveur de cette activité internationale unique en son genre.

Bien que le nombre de personnes qui, à Malte, n'atteignent pas le niveau de vie national acceptable représente environ 1 % de la population, le Gouvernement continue d'accorder une attention particulière aux services sociaux;

considérant les contraintes qui pèsent sur une petite économie insulaire, les programmes d'aide sociale offrent aujourd'hui un filet de protection approprié aux plus vulnérables et aux marginaux. En fait, l'application de mesures sociales et économiques demeure un aspect majeur des orientations du Gouvernement maltais. Il suffit de noter que plus de la moitié des dépenses de l'État sont consacrées à la santé, à l'enseignement et à l'aide sociale. Des soins médicaux et un enseignement gratuits, des dispositions détaillées en matière de sécurité sociale et d'aide sociale, et le développement économique ont engendré un développement démographique plus que satisfaisant, qui permet à chacun de vivre et de s'épanouir.

L'enseignement à Malte, qui va du niveau préscolaire à l'université, est gratuit pour tous. En outre, il existe un système d'allocations pour les études postsecondaires, qui répond aux besoins des étudiants en les encourageant à poursuivre leur formation. Il faut également souligner le fait que près de 50 % des étudiants sont de sexe féminin. Une attention particulière a toujours été accordée aux étudiants ayant des besoins particuliers, et des cycles d'étude longs, y compris une université du troisième âge, ont été créés.

Au cours des trois dernières décennies, Malte a enregistré une baisse du taux de fécondité. Ceci est généralement attribué à l'enseignement général et au nouveau rôle des femmes, qui participent pleinement à la prise de décisions au plan familial et occupent de plus en plus d'emplois à l'extérieur du foyer. Cette modification du taux de fécondité ne résulte pas d'une intervention directe de l'État, mais d'un rôle accru des femmes, des chances égales offertes aux filles à l'école et au-delà, et plus généralement du développement social des femmes.

La délégation maltaise réserve sa position en ce qui concerne les termes inclus dans les documents qui pourraient être compris comme contraires à la position de Malte, laquelle est conforme à sa législation nationale, qui déclare illégale l'interruption de grossesse par avortement provoqué.

Nous avons également ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, amendé la législation sur la famille pour respecter et refléter pleinement l'égalité entre les sexes, et pris des mesures socioéconomiques et éducatives permettant aux femmes de réaliser leur potentiel et de participer effectivement aux processus de définition des politiques et de prise de décisions à tous les niveaux de la société.

Malte est convaincue qu'elle doit continuer de travailler en s'inspirant du Programme d'action du Caire et dans

l'esprit des valeurs culturelles et éthiques prévalant au sein de sa société et que reflète sa législation nationale. Nous pourrions ainsi, de concert avec la communauté internationale, aider chaque habitant de la planète ainsi que les générations futures à mener une vie décente et heureuse.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à S. E. Mme Valentine Leskaj, Directrice exécutive de l'Association albanaise pour la planification familiale.

Mme Leskaj (Albanie) (*parle en anglais*) : En 1994, l'Albanie a été l'un des pays qui approuvèrent le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) du Caire. Le Gouvernement albanaise s'était ainsi engagé à adopter de nouvelles mesures en matière de population.

Depuis la CIPD et CIPD+5, de grands progrès sur le plan de la législation et de l'action pratique ont été réalisés en Albanie, y compris avec une loi sur l'interruption de grossesse approuvée en décembre 1995. D'autres changements ont eu lieu. Une loi sur la protection de l'environnement, une loi sur les migrations et une stratégie nationale sur les femmes ont été récemment approuvées par le Gouvernement. Ce processus continue alors que nous cherchons des moyens de mettre au point de nouvelles lois, telles que celles relatives aux organisations non gouvernementales, et un code de la famille, qui peuvent retentir sur l'état de la santé en matière de reproduction et l'ensemble de la population.

L'Albanie a déjà réalisé les buts de la CIPD pour ce qui est de la mortalité infantile et de la mortalité maternelle; elle espère les faire baisser encore davantage et améliorer l'état de la santé en matière de reproduction et les conditions générales de vie. Le Gouvernement examine actuellement une réforme en matière de santé et d'aide sociale; un engagement politique existe en faveur de multiples approches et stratégies de très large portée face aux questions démographiques, y compris la santé en matière de reproduction, ce qui a été difficile à réaliser en raison de la situation d'ensemble. En 1998, avec l'aide du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Ministère de la santé a lancé un programme national de santé en matière de reproduction. Ce programme permettra d'élaborer une stratégie nationale dans ce domaine et de coordonner le développement d'une stratégie de coopération économique avec les pays étrangers.

Le Gouvernement albanaise s'est également engagé en faveur d'un meilleur équilibre entre les deux sexes. Un comité national de la condition féminine a été mis en place

l'an dernier et une stratégie nationale en faveur de la femme a été élaborée et approuvée par le Gouvernement. Une attention toute spéciale est accordée à l'autonomisation des femmes.

Les changements intervenus entre 1991 et 1998 se sont répercutés sur la population albanaise à tous les niveaux. Le phénomène de migration — aussi bien l'émigration que le processus d'urbanisation très rapide — a eu des répercussions négatives sur la santé en matière de reproduction et les choix de la population dans ce domaine. Environ 15 % de la population du pays sont en train d'émigrer. Dans les pays d'accueil, ces émigrants ont un statut très défavorisé et rencontrent de nombreuses difficultés économiques, culturelles et linguistiques. Leur accès à l'information et aux services est très réduit. Les cas de VIH/sida et d'autres maladies sexuellement transmissibles sont en rapide augmentation, ce qui représente de nouveaux risques sanitaires pour l'Albanie et les pays d'accueil. La mise au point de programmes spécialement destinés à ces personnes est particulièrement nécessaire. Parallèlement, le phénomène d'urbanisation s'est accompagné de très graves problèmes en matière d'éducation, d'assainissement, d'alimentation en eau, de services de santé et de services sociaux pour la population. Le niveau de vie et la situation sanitaire de ce groupe de population sont donc en train d'empirer.

Les besoins des femmes dans le domaine de la santé en matière de reproduction et les violences à l'égard des femmes, problèmes issus des situations d'urgence ainsi que d'autres problèmes de population, sont devenus manifestes en Albanie à l'arrivée des réfugiés kosovars. Nous veillons plus que jamais à ce que les réfugiés kosovars, en particulier les femmes et les jeunes, reçoivent des soins de santé adaptés — notamment en matière de sexualité, de reproduction et de contraception d'urgence — ainsi que des informations appropriées et délivrées en temps utile.

La pyramide des âges reflète nettement la jeunesse de la population albanaise. En 1997, 41,7 % des habitants avaient moins de 17 ans. Ceci se reflète dans la forte demande de services de santé en matière de reproduction. Bien qu'il n'y ait pas d'obstacles juridiques à l'accès des adolescents aux services et aux informations relatives à la santé en matière de reproduction, il existe en revanche des obstacles économiques, sociaux et culturels à cet accès. Quelques succès ont néanmoins été enregistrés au cours des cinq dernières années, à commencer par l'attitude beaucoup plus ouverte et tolérante envers les questions liées à la santé en matière de sexualité et de reproduction, notamment la planification familiale, dans un pays comme l'Albanie, où la planification familiale était un sujet tabou avant 1992, en

raison de la politique nataliste très stricte du précédent régime. Après la Conférence du Caire, l'Albanie a pris la décision très salubre d'introduire l'éducation sexuelle à l'école. L'application de cette décision est toutefois largement laissée à la discrétion de chaque établissement scolaire.

La naissance des organisations non gouvernementales et du secteur privé est un phénomène très récent en Albanie. La société civile se constitue encore très lentement. Le Gouvernement a adopté aujourd'hui une attitude plus ouverte vis-à-vis des groupes de la société civile et, en particulier, des organisations non gouvernementales. Bien qu'il y ait eu de nombreuses évolutions positives quant au rôle et aux responsabilités de la société civile et aux partenariats avec le Gouvernement, il reste encore beaucoup à faire. Les organisations non gouvernementales doivent se voir accorder plus de liberté d'action et des occasions plus substantielles de représenter les besoins de la population aux niveaux local et national. Dans le contexte de fréquents changements de gouvernement, les organisations non gouvernementales sont un élément de stabilité et de continuité et jouent un rôle vital dans la réalisation du Programme d'action de la CIPD. Après la prochaine évaluation, dans cinq ans, de ce qui aura été fait, nous pensons que la prise de mesures concrètes exigera un développement plus avancé de la société civile. Diverses méthodes pourraient être utilisées afin de créer un climat propice à l'élargissement des alliances et au renforcement de la confiance, à la formation de coalitions, au renforcement de la capacité des organisations non gouvernementales et à la recherche de voies originales dans la promotion du plein accès aux services de santé en matière de reproduction.

La période de transition a créé une situation économique difficile dans le pays, avec une montée vertigineuse des taux de chômage et d'inflation et l'aggravation du déficit budgétaire. Le principal obstacle à un accès équitable et universel aux services de santé en matière de reproduction réside, en Albanie, dans la répartition des ressources. Nous reconnaissons que la pénurie de fonds nationaux et externes pour les programmes de santé de la reproduction demeure un énorme problème, qui fait que l'élaboration d'un programme viable à long terme demeure un rêve sans contrepartie dans la réalité.

Le Gouvernement albanais tient à exprimer sa détermination de respecter ses obligations et de faire du Programme d'action du Caire une réalité dans tous ses aspects.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à S. E. M. Čalovski, chef de la délégation de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

M. Čalovski (ex-République yougoslave de Macédoine) (*parle en anglais*) : La délégation de la République de Macédoine est heureuse, Monsieur le Président, de vous voir présider la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Je suis sûr que l'Assemblée pourra, sous votre conduite, mener ses travaux à une fructueuse conclusion.

Les vues de la République de Macédoine coïncident avec celles des représentants de l'Allemagne et de la Finlande, qui ont parlé au nom de l'Union européenne.

La République de Macédoine a participé activement à la Conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire en 1994, où elle a occupé l'un des postes de vice-président. Le Programme d'action de la Conférence internationale du Caire a représenté un moment important et une réussite de l'ONU, dont les répercussions se feront sentir à long terme sur les politiques et mesures des différents pays et de la société civile en matière de population et de développement, au niveau tant international que national. Ce programme incarne un regard nouveau et un important progrès dans la compréhension des évolutions et tendances démographiques actuelles, du développement durable et du rôle et de la situation de tous les secteurs de la population — adultes, personnes âgées, jeunes, enfants, femmes et hommes.

Le résultat le plus important de la Conférence du Caire a été l'adoption du Programme par consensus, qui a permis d'en faire un engagement réalisable et sérieux. L'application des engagements pris au Caire nous aiderait tous grandement, en nous permettant de travailler au développement, à la démocratie, à la justice, au triomphe des droits de l'homme, à la non-discrimination, à l'égalité entre les sexes et au respect des buts et principes inscrits dans la Charte de notre Organisation.

Nous partageons entièrement l'opinion du Secrétaire général qui a dit à la première séance de ce forum que «le Caire n'a [...] pas été seulement une conférence sur la population». Comme il l'a expliqué, en effet :

«Tous les États savent maintenant que, s'ils veulent assurer à leurs citoyens des services de santé et d'éducation appropriés, ils doivent incorporer des politiques démographiques dans leur stratégie de développement.»

Nous sommes également d'accord avec lui, lorsqu'il répond par la négative à la question de savoir si nous avons suivi toutes les recommandations de la Conférence du Caire. Il est juste de dire que nous n'avons pas besoin de récrire le Programme d'action du Caire.

L'adoption par l'Assemblée générale, à sa vingt et unième session extraordinaire, du document final sur l'application du Programme d'action du Caire devrait renforcer la détermination de la communauté internationale, ainsi que de tous les pays et de la société civile, d'accomplir encore davantage à l'avenir. Bien entendu, le respect des engagements et l'exécution des mesures varieront d'une région et d'un pays à l'autre, en fonction de la situation politique, économique et sociale réelle de la région ou du pays concernés. Ce qui est commun à tous nos pays, c'est le souhait et la demande de leurs populations respectives : bénéficier d'un meilleur niveau de vie que par le passé, et pouvoir connaître un véritable développement durable et une croissance soutenue dans leur pays, avec la protection totale et le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Parvenu à ce point, je souhaiterais exprimer notre reconnaissance à Mme Sadik et à l'Ambassadeur Chowdhury pour leur dévouement exemplaire et pour l'excellent travail qu'ils ont accompli inlassablement dans le cadre de la préparation de cette session extraordinaire.

La République de Macédoine se préoccupe non seulement des problèmes concernant l'égalité entre les sexes, l'équité, l'autonomisation des femmes, les droits et la santé en matière de reproduction, mais aussi des questions d'actualité telles que le retour des réfugiés du Kosovo dans leurs foyers, les conséquences néfastes du conflit du Kosovo pour notre pays et sur notre région et la reconstruction de la région après ce conflit. Les efforts faits pour répondre à ces préoccupations auront un effet direct sur les conditions de vie de notre population, dans l'immédiat et au-delà. On estime que les pertes enregistrées par la République de Macédoine du fait du conflit du Kosovo s'élèveraient à plusieurs milliards de dollars. C'est la troisième fois depuis 1991 que la République de Macédoine subit des pertes énormes du fait d'initiatives prises par d'autres pays. Hélas, nous n'avons reçu à ce jour aucune compensation ni aucune aide étrangère importante. Néanmoins, nous espérons que, suite aux activités internationales actuellement engagées — en particulier dans le cadre du Pacte de stabilité en Europe du Sud-Est récemment adopté — la communauté internationale ne tardera pas à nous venir en aide.

La République de Macédoine veut en priorité faire en sorte que la guerre du Kosovo soit la dernière guerre des Balkans. Notre région a connu huit guerres dans le courant du XXe siècle, dont quatre durant les 10 dernières années. Nous sommes optimistes, car l'idée de créer des États plus grands aux dépens des nations voisines a finalement été tenue en échec et l'objectif d'instaurer la démocratie, la stabilité, des relations de bon voisinage et le développement durable dans notre région a triomphé.

Si nous voulons faire de cet objectif une réalité, nous devons accélérer le processus d'intégration des États balkaniques dans l'Union européenne grâce à des initiatives hardies de l'Union et de chaque État balkanique. Il ne faut plus hésiter à activer ce processus d'europanisation des Balkans qui, comme nous le savons tous, ont été autrefois au coeur de la civilisation européenne.

La République de Macédoine est un pays sans littoral, situé en plein centre de la péninsule des Balkans, qui couvre une superficie de 25 000 kilomètres carrés. D'après le recensement de 1994, le pays compte environ 2 millions d'habitants, dont 66,7 % de Macédoniens, le reste appartenant à des minorités ethniques. La plus importante de ces minorités est celle des Albanais de souche (qui représentent 22,9 % de la population totale), suivie par les Turcs de souche (4 %), les Roma (2,3 %), les Serbes (2 %), les Valaques (0,4 %), et quelques autres groupes qui représentent 1,8 % (0,8 % de musulmans, 0,4 % de Bosniaques, 0,2 % d'Égyptiens, 0,1 % de Monténégrins, 0,1 % de Croates, etc.), sans oublier un groupe d'appartenance ethnique indéterminée (0,1 %).

L'âge moyen de la population est de 32,7 ans pour les hommes et 33,9 ans pour les femmes. L'espérance de vie pour les hommes est de 70,1 ans et pour les femmes de 74,4 ans. Le taux de mortalité infantile s'élève à 4,8 ‰. Les populations urbaine et rurale représentent respectivement 58 % et 42 % de la population totale. Le taux de natalité des Macédoniens est de 3,8 %, celui des Albanais de souche de 19,9 %, celui des Turcs de 14,3 % et celui des Roma de 22,2 %. On estime qu'au cours des 25 prochaines années, la population totale augmentera de 14,5 % et la part des personnes âgées passera de 8,5 % actuellement à 13 % tandis que celle des jeunes — âgés de moins de 14 ans — passera de 24,8 % actuellement à 19,5 %.

La politique démographique du Gouvernement s'attache en particulier à : réduire la mortalité maternelle; renforcer le système de planification familiale; améliorer l'éducation en matière de santé et de sexualité; dynamiser les actions de lutte contre le VIH/sida; répondre aux problèmes

des adolescents, des personnes âgées, des migrants, etc. Nous espérons obtenir de meilleurs résultats à l'avenir. À cet égard, l'éducation des filles est essentielle.

La première des priorités du Gouvernement de la République de Macédoine est la lutte contre le chômage. Environ 40 % de la population active est actuellement sans emploi. Parmi les autres priorités, il faut citer l'éducation des jeunes, la santé publique et la création d'un environnement salubre. Bien que nous rencontrions de nombreuses difficultés — en particulier dues aux facteurs externes que j'ai évoqués précédemment — les résultats de nos efforts sont encourageants. La population macédonienne a, en effet, la réputation d'être laborieuse, en bonne santé et instruite.

Nous sommes heureux de voir que le rapport du Secrétaire général, publié dans le document E/CN.9/1999/PC/4, conclut que l'application du Programme du Caire est en bonne voie. Cependant, nous sommes préoccupés d'apprendre que l'aide publique au développement diminue; que l'assistance internationale en matière de population est stationnaire; et que si l'on veut accélérer l'application du Programme du Caire «il faudra régler un certain nombre de problèmes sur les plans financier, institutionnel et humain». Nous pensons également qu'une meilleure application du Programme du Caire et du document final, qui sera adopté à la présente session, exige une volonté politique et un engagement résolu. Nous espérons qu'ils ne feront pas défaut.

Ce siècle a été marqué par la guerre et la destruction, mais aussi par des progrès dans les domaines scientifique, technologique et dans beaucoup d'autres domaines de l'activité humaine. Les populations du monde entier ont dû faire face à toutes sortes de difficultés et de situations malheureuses, mais elles n'ont pas perdu les qualités fondamentales d'êtres humains et la volonté de bâtir un avenir meilleur. Le monde va entrer dans le XXIe siècle avec plus de six milliards d'habitants. Beaucoup d'entre eux vivent dans la pauvreté, subissent des situations de conflit, sont sans emploi et ont des conditions de vie médiocres; ils ne bénéficient pas de services de santé et d'éducation décentes, etc. Il est nécessaire de prendre des mesures aux niveaux national et international si nous voulons changer cette situation. À cet égard, le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies est essentiel. La vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale constitue un instrument approprié pour orienter les efforts nationaux et internationaux vers l'objectif que nous nous sommes fixé, à savoir de faire en sorte que les populations du monde entier

connaissent une vie meilleure au XXIe siècle et que la solidarité humaine l'emporte.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation du Honduras, M. Orellana Mercado.

M. Orellana Mercado (Honduras) (*parle en espagnol*) : Au cours des dernières décennies de ce millénaire, l'Organisation des Nations Unies a organisé une série de conférences mondiales, toutes placées sous le signe du développement durable, dont les conclusions définissent des stratégies destinées à assurer la justice et un niveau plus élevé de bien-être. Voilà pourquoi la République du Honduras a accepté le défi d'appliquer ces conclusions sans délai et de les inscrire dans la réalité.

En ce qui concerne la question dont nous sommes saisis aujourd'hui, la population et le développement, le Gouvernement du Président Carlos Roberto Flores a adopté une politique pratique et dynamique qui se reflète dans le programme de son gouvernement, où les variables démographiques sont intimement liées au développement. En même temps, on considère que l'accroissement rapide de la population et l'urbanisation accélérée constituent un défi important qu'il faut relever dans le processus de développement. Dans le programme de développement élaboré par le Gouvernement, on retrouve les engagements pris par le Honduras concernant le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Il propose d'améliorer les conditions de vie et la santé de la population hondurienne, afin d'éliminer les problèmes qui n'ont rien d'inéluctable et de diminuer les inégalités injustifiées dues aux problèmes de santé.

À l'heure actuelle, le Gouvernement hondurien, avec l'aide du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), déploie des efforts exceptionnels pour améliorer la qualité des ressources humaines qui oeuvrent dans le domaine de la santé en matière de reproduction, en accordant une attention particulière à la formation du personnel qui travaille dans les zones les plus pauvres du pays. En 1998, le Ministère de la santé a révisé toutes les normes des soins de santé qui englobent la grossesse, l'accouchement, l'allaitement, la planification familiale, l'adolescence, la préménopause et la ménopause. Le Secrétariat de la santé a adopté l'Ordonnance No 966, qui établit que la chirurgie contraceptive volontaire et préventive constitue un élément important de la santé maternelle et infantile. Il est également rappelé que les individus devraient être libres de décider du nombre d'enfants qu'ils souhaitent avoir, du moment de leurs naissances et de l'intervalle entre celles-ci.

Dans le cadre des efforts de modernisation du secteur de la santé et avec la coopération des organisations internationales, nous avons mis en place des services de conseils concernant les maladies sexuellement transmissibles et le sida, les méthodes modernes de contraception, la prévention et le traitement de la violence contre la femme, la participation de l'homme aux programmes de planification familiale, la prise en considération dans tous les contextes de l'impératif d'égalité des sexes et les conseils aux familles. Le pays a également déployé de grands efforts pour élaborer des normes de soins de santé intégrés pour la femme, sur le plan de la santé en matière de reproduction : adolescence, ménopause et pré-ménopause, accès élargi aux méthodes de planification familiale et assouplissement des réglementations qui limitent l'accès des femmes aux méthodes permanentes de planification familiale. En vue de satisfaire les besoins des adolescents dans le domaine de la santé en matière de reproduction, nous avons élaboré un programme complet de soins pour les adolescents, adopté un code de l'enfance et de l'adolescence et mis en place un programme de création de dispensaires spécialisés dans les grossesses d'adolescentes.

Dans le cadre de sa politique, le Gouvernement hondurien attache beaucoup d'importance au problème du VIH/sida; le point essentiel de sa politique concernant les droits en matière de reproduction et les groupes de population prioritaires, en raison de leur vulnérabilité, est donc de promouvoir des comportements à faible risque, à travers une campagne soutenue et systématique d'information et d'éducation et aussi en renforçant les services médicaux, hospitaliers, de laboratoire et la délivrance de conseils pour les maladies sexuellement transmissibles et le sida. Dans ce domaine, les activités ont été menées au niveau tant de l'État que des organisations non gouvernementales, dont beaucoup se consacrent exclusivement à ce problème, ce qui a conduit à créer des mécanismes de coordination entre le secteur public et le secteur privé. Avec 18 années d'expérience dans la lutte contre cette épidémie dans le pays, notre population est maintenant suffisamment sensibilisée à la nécessité d'activités globales et de propositions nouvelles dans les domaines de la sexualité, de l'adolescence, des relations parents-enfants, etc.

Étant donné que la promotion de comportements sains et responsables dans le domaine de la santé en matière de sexualité et de reproduction suppose de profondes évolutions culturelles, le Gouvernement juge qu'il importe d'inscrire les questions de population dans les programmes scolaires de tous les niveaux du système national d'éducation. À cet égard, le Ministère de l'éducation a déployé des efforts importants et, l'Université nationale autonome du

Honduras a fait de même récemment. À moyen terme, on espère que tous les habitants du pays pourront exercer leurs droits en matière de sexualité et de reproduction de manière responsable, consciente et solidaire. Nous espérons que l'égalité et l'équité entre les sexes deviendra une réalité quotidienne dans tous les domaines de la vie nationale et que la dynamique de la population sera adaptée aux nécessités du développement durable.

Au Honduras, il existe une volonté politique de poursuivre l'application soutenue du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, afin que tous les objectifs en soient atteints et dépassés le plus rapidement possible. Ceci correspond à l'intérêt suprême de toute la population et surtout des personnes les plus pauvres, qui se trouvent dans les zones rurales et dans les quartiers marginaux des villes. La réalisation des objectifs du Caire est considérée dans mon pays non seulement comme traduisant une aspiration au progrès social, mais aussi et surtout comme répondant à l'impératif moral d'assurer le bien-être de tous.

Cependant, la capacité nationale de relever le défi que représentent les objectifs du Caire a été sérieusement amoindrie par les effets de l'ouragan Mitch sur l'économie du pays. Une bonne partie des ressources du Honduras doivent maintenant être consacrées à la reconstruction de l'infrastructure agricole et des voies de communication. Il est indispensable de pouvoir compter sur la coopération technique et financière internationale et sur l'allègement de la dette externe pour transformer le pays et le rendre moins vulnérable aux catastrophes naturelles et aux conséquences de la pauvreté.

Le Honduras doit pouvoir compter sur la coopération internationale pour étendre l'éducation et les services de santé en matière de reproduction aux groupes sociaux les plus vulnérables, notamment les femmes chefs de famille, les femmes rurales et les adolescents. Il faut également des ressources pour éliminer totalement les stéréotypes et changer les structures sociales qui entravent la réalisation complète de l'égalité des sexes et de l'équité entre les sexes. En outre, nous avons besoin de l'appui international pour continuer de former des spécialistes des problèmes de population, afin d'améliorer la qualité des programmes et d'élargir la gamme des services fournis sur le plan de la santé en matière de reproduction, conformément aux directives avancées dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à S. E. M. Jackeo Relang, chef de la délégation des Îles Marshall.

M. Relang (Îles Marshall) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de transmettre les salutations — *iakwe* — du Président de la République des Îles Marshall, S. E. M. Imata Kabua.

Le Ministre des affaires étrangères et du commerce, S. E. M. Phillip Muller, n'a pas pu diriger la délégation des Îles Marshall en raison d'engagements pressants qui l'ont retenu au pays. Je saisis cette occasion pour vous présenter ses excuses et les vœux de plein succès qu'il forme pour les travaux de la session extraordinaire. Le Gouvernement des Îles Marshall appuie et s'engage à appliquer le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et les recommandations de la session extraordinaire.

Avant la Conférence internationale sur la population et le développement qui s'est tenue au Caire, en Égypte, en septembre 1994, le Gouvernement de la République des Îles Marshall s'inquiétait sérieusement de l'accroissement rapide de la population et des conséquences sanitaires, sociales et économiques de cet accroissement rapide, en particulier pour un petit État insulaire en développement.

La République des Îles Marshall est l'un des 179 pays à avoir pleinement appuyé et approuvé le Programme d'action du Caire. Elle a continué d'appuyer résolument les buts et objectifs inscrits dans ce programme à l'application duquel nous sommes attachés au niveau national, bien que nous disposions de peu de ressources.

L'un des meilleurs exemples de l'appui et de l'engagement résolu du Gouvernement des Îles Marshall en faveur du Programme d'action de la CIPD est la mise en place, en 1994, du Conseil national de la population, dont les membres viennent de différents ministères et organismes gouvernementaux. D'autres membres représentent des associations professionnelles, des associations locales et des organisations non gouvernementales. Le Conseil a pour responsabilité de formuler et d'appliquer une politique nationale en matière de population et de développement. Il a donc commencé à se pencher sur les questions que pose l'accroissement rapide de la population, avec les conséquences qui en découlent sur les plans sanitaire, social, économique et écologique.

Les travaux du Conseil ont conduit à l'adoption, en 1995, d'une politique nationale de population et de

développement. L'une des questions abordées dans le cadre de cette politique est celle des soins de santé primaires. Nos services de soins primaires reposent avant tout sur la participation des individus et de la collectivité aux prestations des services de santé, — notamment santé publique, santé maternelle, planification familiale et santé en matière de sexualité. Des conseils sanitaires ont été mis sur pied au niveau des collectivités pour faire avancer la cause de la santé et mener des actions sur le terrain afin d'encourager la communauté à participer et à exercer un contrôle.

En 1997, le Gouvernement des Îles Marshall a élaboré un plan quinquennal d'action afin de renforcer et d'appliquer la politique de population et de développement et d'intégrer les stratégies démographiques au processus de planification du développement, cela en vue de parvenir à un développement social et économique durable. Au nombre des objectifs à long terme de ce plan figurent la réduction du taux de croissance démographique, qu'il faut ramener à un niveau compatible avec les ressources et le potentiel du pays; l'amélioration du statut de la femme dans la société, la réduction des taux de fécondité, de morbidité et de mortalité. Les objectifs à court terme de ce plan sont notamment l'amélioration de la qualité de l'éducation, la plus grande sensibilisation aux questions écologiques, l'amélioration des connaissances en matière de nutrition et l'encouragement à changer de comportement en ce qui concerne le régime alimentaire et le mode de vie; la réduction du nombre de grossesses chez les adolescentes, une meilleure sensibilisation aux questions démographiques, l'amélioration de l'accès à des services de planification familiale, le perfectionnement des compétences de la main-d'oeuvre et l'accroissement de la participation des femmes à la population active.

Les principaux problèmes concernant les femmes aux Îles Marshall sont notamment leur place relativement faible sur le marché du travail, le taux élevé d'abandons scolaires chez les filles, comme de grossesses d'adolescentes, et un taux féminin très élevé de malnutrition, d'anémie et de carence en fer. Le Gouvernement a créé un Bureau de la condition féminine, auquel il a confié la responsabilité de coordonner toutes les activités du Gouvernement concernant les femmes et le développement.

Les obstacles et tabous culturels ont empêché les femmes d'avoir recours à des services de santé en matière de reproduction et de sexualité, ou de planification familiale, du fait que le personnel soignant est exclusivement masculin. Conscient de cette limitation, le Gouvernement vient de former pour la première fois des aides-soignantes et a ainsi amoindri les obstacles que rencontraient les

femmes pour avoir accès à ces services de santé, pourtant bien nécessaires.

Les adolescents et les jeunes adultes constituent une grande partie de la population des Îles Marshall; ils ont des besoins particuliers en matière de soins de santé préventifs et d'éducation. Le Gouvernement a mis en place un Conseil national de la jeunesse, auquel il a confié la responsabilité générale de ces questions. Une organisation communautaire à but non lucratif, *Youth to Youth in Health*, apporte une aide à ce conseil et travaille en partenariat avec la Division des services de santé du Ministère de la santé et de l'environnement pour mettre en place des services de santé en matière de reproduction et des services de consultation tout en offrant une transmission de l'information entre jeunes. Ces programmes sont en cours depuis plusieurs années et ont obtenu des succès tant en zones urbaines qu'en zones rurales dans tout le pays. *Youth to Youth in Health* a encouragé des centaines de jeunes à servir de modèle à d'autres jeunes et à apporter un espoir aux jeunes exposés à de grands risques (par exemple, grossesse précoce, suicide, toxicomanie, maladies sexuellement transmissibles et sida) et a souligné l'importance de sensibiliser aux questions de santé, de former des dirigeants et de donner le goût de la culture grâce à des représentations musicales et théâtrales. Actuellement, cette organisation non gouvernementale cherche à obtenir un appui pour un projet plus ambitieux concernant les services de santé à l'intention des jeunes, dont les détails peuvent être obtenus auprès de la Mission permanente des Îles Marshall auprès des Nations Unies.

Comme je l'ai dit, les Îles Marshall sont pleinement conscientes des liens qui existent entre les principaux accords internationaux conclus depuis la Conférence de Rio. Ces liens existent au niveau international, mais aussi, manifestement, au niveau national. Nous avons cherché à rendre l'application des politiques démographiques compatible avec d'autres efforts aux fins du développement durable. Dans le cadre du processus qui consiste à écouter la population et à chercher à répondre à ses besoins, le Gouvernement a décidé de tenir un nouveau sommet économique et social au niveau national.

Ce sommet réunira tous les citoyens et officiels intéressés. Notre intention est de chercher à faire fond sur un consensus national pour le développement durable et de demander à tous les citoyens ce qu'ils pensent des projets qui devraient être mis en oeuvre dans les Îles Marshall avec la participation du secteur privé et des organisations non gouvernementales. Nous voudrions que ce sommet approuve l'action de la Commission nationale du développement durable, aujourd'hui revitalisée, qui bénéficierait ainsi

d'une large participation. Cela nous permettrait de prendre en compte les priorités convenues dans le cadre du Programme d'action de la Barbade, de celui de Copenhague et de celui de la CIPD, ainsi que d'autres questions internationales, pour les intégrer aux plans de travail des différents ministères et organismes. Nous cherchons également à rassembler toutes ces activités sous les auspices d'un organe national dont l'action soit coordonnée au niveau gouvernemental, avec la pleine participation des différentes communautés des Îles Marshall.

Cela montre bien comment nous comptons aller de l'avant et prouve que nous cherchons très sérieusement à assortir notre politique économique et sociale d'initiatives pour le développement durable. Il y a à cet égard une proposition concrète que nous sommes en train d'étudier : les dispensaires des îles périphériques devraient disposer d'énergie solaire. Cela nous permettrait d'économiser du combustible et faciliterait bien davantage nos efforts dans cette voie. Il est clair qu'il faudra pour cela un appui international et nous comptons sur les gouvernements donateurs intéressés pour répondre à cet appel.

La République des Îles Marshall a pris de nombreuses initiatives visant à mettre en place des objectifs de développement et de population au niveau national. Toutefois, bien des difficultés demeurent. Seul le manque de ressources limite notre aptitude à renforcer les capacités en ressources humaines et à mettre en place de nouveaux programmes. Actuellement, des organisations internationales telles que le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sont nos principales sources de financement pour la mise en oeuvre des programmes et projets en matière de population. D'autres organisations, comme l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), pourraient faire beaucoup plus dans les pays insulaires du Pacifique.

Les compressions budgétaires ont imposé aux Îles Marshall de chercher une aide supplémentaire auprès de sources bilatérales et multilatérales, ce dont nous les remercions. Mais ces sources deviennent aussi moins abondantes, en particulier pour les petits États insulaires en développement comme les Îles Marshall. Pour essayer d'ajouter à ces ressources désormais plus rares, ma délégation attache une grande importance à la promotion de la coopération internationale grâce à la mise en commun de ressources, telles que les initiatives Sud-Sud. Des initiatives régionales telles que celles mises en place au niveau des pays insulaires du Pacifique pourraient avoir le plus grand avantage et constituer une utilisation rentable de ressources limitées. Les Îles

Marshall ont pris des mesures pour garantir la bonne application au niveau national du Programme d'action de la CIPD et continueront de plaider en faveur d'un appui aux niveaux national, régional et international pour que le Programme d'action du Caire puisse devenir une réalité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mohamed Al-Sindi, chef de la délégation du Yémen.

M. Al-Sindi (Yémen) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, la République du Yémen tient à vous féliciter, Monsieur le Président, et à dire combien elle est heureuse de vous voir présider les travaux de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale. Nous voudrions également saisir cette occasion pour adresser nos félicitations aux autres membres du Bureau et leur souhaiter plein succès dans leurs travaux.

Le monde affronte aujourd'hui de nombreuses tâches interdépendantes et liées entre elles. Le problème démographique constitue un défi majeur qui comporte bien des conséquences dangereuses qui affectent tous les secteurs de la société, tout particulièrement dans les pays en développement. Les pays les moins avancés souffrent tout particulièrement d'une croissance démographique galopante, qui grève lourdement leur économie, constitue un fardeau et a des incidences à long terme sur la société et l'environnement. Nos pays essaient au mieux, et en fonction de leur culture, de leurs valeurs et de leurs traditions, ainsi que dans leur propre contexte social, économique et politique, de relancer et de promouvoir le développement économique, social et culturel de façon à permettre aux citoyens de réellement participer à la vie et au développement de leur communauté, à présent et dans l'avenir, sur la base de la justice, de l'égalité, de l'égalité des chances pour tous et de l'exercice véritable de la démocratie, ceci afin de préserver les libertés et droits individuels et de permettre à chacun de participer activement à la vie de la société.

Comme les autres pays les moins avancés, le Yémen affronte de nombreux problèmes, fardeaux et tâches — complexes et dangereux — sur le plan de la démographie et du développement. Dans la mesure de nos modestes moyens, nous avons essayé d'ajuster nos programmes de développement à nos priorités nationales en fournissant des services en matière d'éducation, de santé, de logement, d'emploi et de nutrition, ainsi que des services publics, pour améliorer la vie de notre peuple. La première déclaration du Gouvernement de la République du Yémen après sa réunification a été de réaffirmer qu'il se préoccupait avant tout de ses ressortissants et que le développement devait répondre à leurs besoins.

Sur cette base, nous avons créé un Conseil national des questions de population, présidé par le Premier Ministre. Il est chargé de mettre en oeuvre des programmes et des politiques en matière de population en fonction de quatre objectifs principaux : tout d'abord, améliorer la santé publique, notamment celle des mères et des enfants et élargir les services de planification de la famille; deuxièmement, renforcer les ressources humaines et promouvoir un développement global et durable au moyen de méthodes efficaces; troisièmement, améliorer le mécanisme de développement économique afin d'atteindre les objectifs démographiques; et quatrièmement, renforcer les appareils et procédures institutionnels, législatifs, médiatiques de défense de l'environnement, et de recherche scientifique dans ces domaines. Voilà pourquoi nous avons créé deux bureaux spécialisés au sein du Ministère de la santé, l'un chargé de la santé de la reproduction et de la planification familiale, et l'autre chargé de la santé des femmes. Ils sont rattachés au secrétariat du Conseil national pour les questions de population et ont pour but d'établir des stratégies en faveur des femmes et de permettre aux femmes de participer au processus de développement.

En juin 1999, le Conseil national a créé un comité permanent chargé des questions démographiques et de développement. Notre gouvernement est pleinement conscient des questions de population et de leurs répercussions sur les secteurs économique et social. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de mettre en oeuvre de nombreux programmes qui se rattachent à cette politique démographique, sur la base d'un plan d'action mis à jour et concernant les questions démographiques. Bien évidemment, nous mettons ces mesures en oeuvre dans la mesure de nos moyens financiers nationaux, et avec l'aide internationale, y compris celle du Fonds des Nations Unies pour la population et d'autres donateurs. Cependant, cette aide ne nous permet pas de réaliser nos objectifs et n'atteint pas le volume minimum requis pour exécuter ces programmes. En 1996, la Banque mondiale a calculé que le montant requis à cette fin, si nous voulons résoudre tous les problèmes qui se posent en matière de santé et de population d'ici à l'an 2020, s'élevait à 2,1 milliards de dollars.

Dans le contexte de la stratégie démographique nationale, le Gouvernement a adopté des programmes en faveur des mères et des enfants et des programmes de planification familiale. Tous les organes exécutifs, qu'ils soient gouvernementaux ou relèvent d'organisations non gouvernementales, participent à ces programmes, qui portent sur la santé de la reproduction en général. Le secrétariat du Conseil national pour les questions de population coordonne ses activités avec celles des organisations non gouvernementales.

les, qui sont nos partenaires dans la réalisation de nos objectifs démographiques. Il y a aussi des programmes et des projets qui visent à sensibiliser la population aux problèmes démographiques se posant dans de nombreux secteurs.

Mon pays s'efforce d'atteindre les objectifs fixés à la Conférence du Caire de 1994 dans le cadre de notre stratégie nationale dans le domaine de la population ainsi que de notre plan d'action révisé, conformément aux spécificités de l'expérience du Yémen et de ses traditions et coutumes religieuses.

En coopération avec l'Agence nationale américaine, nous avons accueilli un séminaire international sur les nouvelles démocraties et sur les réformes économiques au plan international. Ce séminaire a été inauguré par le Président de la République du Yémen, Ali Abdullah Saleh, et visait à renforcer la participation et le développement du régime démocratique, ainsi que le soutien aux efforts internationaux de consolidation démocratique et de réforme, cela en dépit des problèmes économiques. Nous espérons voir s'instaurer un dialogue entre les démocraties en vue d'un échange d'informations et d'expertise qui tienne compte du contexte propre à chaque pays.

Pour terminer, je voudrais exprimer les remerciements et la gratitude de mon gouvernement à M. Kofi Annan pour ses efforts, à travers le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), dans le domaine de la population, ainsi qu'à Mme Nafis Sadik, Directrice exécutive du Fonds qui, en mai 1999, a visité notre pays pour constater les progrès réalisés dans la concrétisation des objectifs de population. Je voudrais également remercier tous les fonds, programmes et gouvernements, notamment les Gouvernements hollandais et allemand, ainsi que tous les États qui participent aux divers programmes de développement dans notre pays.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à M. Ali Fahad Faleh Al-Hajri, chef de la délégation du Qatar.

M. Al-Hajri (Qatar) (*parle en arabe*) : Au nom de la délégation du Qatar, je voudrais d'abord féliciter le Président de son élection à la présidence de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale. Je souhaite également remercier Mme Nafis Sadik, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population, ainsi que les membres du Bureau de leur important travail. Je voudrais aussi exprimer notre gratitude et nos remerciements au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour le rapport qu'il a

présenté à la présente session et qui décrit les efforts déployés depuis la Conférence du Caire de 1994.

En lisant le rapport, nous comprenons l'importance et la nécessité d'efforts accrus et concertés en vue de réaliser les buts et objectifs de la Conférence, car malgré des résultats positifs dans certains domaines, il existe des disparités et des déséquilibres flagrants dans les réalisations entre les pays en développement et le monde développé. Il suffit de voir comment se répartit la population dans le monde pour saisir le grave danger qui menace encore les efforts d'un grand nombre d'États en matière de développement. La population mondiale est d'environ 6 milliards et s'accroît de 78 millions par an, et les quatre cinquièmes de cette population vivent dans les régions en développement. Ceci illustre un déséquilibre flagrant et appelle plus d'efforts et une contribution accrue des pays développés pour aider les pays en développement. Outre les pressions démographiques, la pauvreté, les guerres, l'endettement et le service de la dette constituent des obstacles au développement de ces pays. Nous estimons donc qu'il est nécessaire de reconnaître aux pays en développement le droit à l'intégration au sein du système économique mondial. Les pays développés doivent assumer une responsabilité accrue à cet égard, en appuyant des programmes ambitieux en collaboration avec l'ONU, afin d'atteindre les objectifs et de faciliter un transfert sans heurt des technologies nécessaires aux pays en développement. Ceci contribuera à instaurer l'harmonie à la veille du nouveau millénaire.

Au niveau national, l'État du Qatar poursuit des efforts intenses pour assurer un meilleur avenir à ses nationaux en dépit de la chute des prix du pétrole, principale ressource du pays. Le Qatar poursuit la mise en oeuvre de plans ambitieux d'investissement dans le gaz. Nous espérons que cela constituera une source de revenu et créera de nouvelles possibilités d'emploi pour les générations futures.

Je voudrais à cet égard rendre hommage aux efforts du Gouvernement dans les secteurs de l'enseignement, de la santé et du développement socioéconomique. Le Gouvernement est tout à fait conscient de l'importance de la famille en tant que fondement de la société. C'est pourquoi l'État et l'Émir accordent une attention particulière à cet aspect en assurant à tous un logement adéquat, gratuit ou payable par mensualités inférieures à son coût réel, ainsi qu'un travail aux chefs de famille et à ceux qui sont en mesure de travailler, sans faire de discrimination entre les hommes et les femmes. L'État assure des soins gratuits aux familles et accorde une attention particulière aux mères, aux enfants et même aux résidents non-citoyens. L'enseignement reçoit aussi une attention particulière; il est gratuit pour tous

— hommes et femmes — à tous les niveaux d'étude, du primaire aux études universitaires avancées. L'État a également ouvert des écoles où sont donnés des cours du soir destinés à ceux qui ne peuvent étudier durant la journée, ainsi que des centres d'alphabétisation pour éliminer l'analphabétisme.

L'État ne néglige pas les personnes âgées, qui ont besoin de respect et non de pitié. Il existe des centres médicaux spécialisés et des services sociaux à leur disposition. Des efforts particuliers sont déployés pour prendre en charge leurs besoins spécifiques et leur permettre de vivre en famille. L'État n'a pas négligé les handicapés qui ont des besoins spécifiques. Il s'est efforcé de les intégrer à la vie collective et de mobiliser leur potentiel afin de leur donner confiance en eux-mêmes et de les entourer de respect.

S'agissant de la famille, S. A. R. l'Émir, a promulgué un décret portant création du Haut Conseil des questions familiales dirigé par son épouse, Son Altesse Royale. Ce Conseil accordera un grand intérêt à la famille et à son rôle au sein de la société. Des programmes ont été mis en place en vue d'améliorer la situation des familles nécessiteuses. Ils leur permettront d'assurer leur autosuffisance et de trouver des sources de revenu. L'État a également adopté des lois et lancé des projets socioéconomiques que nous ne pouvons exposer en détail en raison des limitations de temps.

Je ne peux citer ici toutes les lois relatives aux questions économiques. Nous sommes heureux de reconnaître le rôle du secteur privé, en coopération avec le secteur public, dans le développement et la promotion d'un avenir meilleur pour tous les citoyens.

Si l'État du Qatar continue de prendre pleinement en compte le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, il voudrait réaffirmer l'un des principes du Programme, à savoir que l'application des recommandations figurant dans le Programme d'action est un droit souverain que chaque pays exerce de manière compatible avec ses lois nationales et ses priorités en matière de développement, en respectant pleinement les diverses religions, les valeurs éthiques et les origines culturelles de son peuple, et en se conformant aux principes des droits de l'homme universellement reconnus.

Pour terminer, nous exprimons le voeu de voir cette session couronnée de succès, pour que l'humanité entière ait devant elle un avenir meilleur et une vie plus digne d'être vécue dans une liberté plus grande.

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous allons maintenant entendre les déclarations des délégations d'observation.

Je donne la parole à S. E. l'archevêque Renato Martino, chef de la délégation d'observation du Saint-Siège.

Mgr l'archevêque Martino (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter ainsi que les autres membres du Bureau au nom de la délégation du Saint-Siège, et remercier l'Ambassadeur Anwarul Karim Chowdhury des efforts inlassables qu'il a déployés pour assurer le succès de cette session extraordinaire.

Ma délégation se félicite de cette occasion qui lui est offerte de s'exprimer à la présente session extraordinaire consacrée à l'examen d'ensemble de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). La Conférence du Caire a eu lieu il y a cinq ans. Cela paraît difficile à croire, mais si l'on considère, pourtant, tout ce qui s'est passé depuis la Conférence, ce temps paraît en fait très long.

Le Saint-Siège a pu se joindre au consensus sur certaines parties du document du Caire, et ce parce que, pour la première fois, on a fait du développement un thème central de discussion en le liant aux questions de population. En même temps, le Saint-Siège a appelé l'attention sur les aspects du Programme d'action du Caire qu'il trouvait contestables. Nombre de ces mêmes questions continuent d'être la source de problèmes et de préoccupation. L'un des aspects qui nous préoccupent le plus est le fait que les négociations de la phase préparatoire de la session extraordinaire ont fait un pas en arrière, en mettant l'accent de façon fort excessive sur les questions de population aux dépens du développement. L'élimination de la pauvreté, l'accès aux services sociaux de base, notamment aux soins de santé, à l'éducation et à la sécurité, sont en effet les meilleurs moyens d'atteindre les objectifs fixés au Caire et de parvenir à un développement durable pour tous.

Lorsque la phase préparatoire a commencé en mars dernier, ma délégation, respectueuse des résolutions de l'Assemblée générale qui nous demandaient de ne pas renégocier le Programme d'action du Caire, attendait avec intérêt une occasion d'étudier les leçons apprises, les pratiques les meilleures et d'éventuelles initiatives nouvelles au service d'un monde en constante évolution. Le Saint-Siège a donc trouvé particulièrement déconcertant que certaines délégations, principalement celles d'États occidentaux, aient cherché pendant les négociations à rompre l'équilibre si

délicat entre les besoins des adolescents sur le plan de la confidentialité et du respect de la vie privée et, d'autre part, les droits, les devoirs et les responsabilités des parents : des droits qu'ils ont par priorité, comme le proclame la Déclaration universelle des droits de l'homme.

À la lumière de l'épidémie actuelle de violence chez les jeunes et des appels lancés à bon droit par les plus hautes autorités aux parents pour qu'ils assument leurs propres responsabilités concernant les actes de leurs enfants, le Saint-Siège trouve particulièrement troublant que certains États occidentaux veuillent retirer aux parents leurs droits, leurs devoirs et leurs responsabilités d'un côté, tout en exigeant de l'autre que les parents exercent ces mêmes responsabilités.

Le Saint-Siège n'a pas manqué, également, d'exprimer sa grave préoccupation face à l'introduction de ce qu'on appelle contraception d'urgence et qui peut en fait constituer une forme d'avortement en empêchant l'implantation d'un ovule fécondé. Le Saint-Siège note en outre avec un profond regret qu'en appelant à une extension des services de santé, comprenant notamment ce qu'on appelle l'avortement sans risques, le projet de texte présenté par l'Assemblée n'insiste pas sur la protection du droit des prestataires de santé à la liberté de conscience, qui est un droit fondamental, affirmé entre autres par l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le Saint-Siège ne perd jamais de vue le fait que la personne humaine est au centre du développement et que tout ce qui est accompli à l'Organisation des Nations Unies doit viser à consolider et protéger cette place centrale de la personne humaine.

Alors que nous approchons de l'aube du nouveau millénaire, l'humanité se tourne vers les délégations représentées ici pour en obtenir conseils et directives. Tous les habitants de la planète méritent que nous fassions pour eux le maximum. Ils se tournent aussi vers l'ONU pour préparer leur avenir et celui de leurs enfants et des générations futures.

Aujourd'hui, durant les processus d'examen des grandes conférences des années 90, il apparaît à l'évidence que de nombreux objectifs n'ont pas encore été atteints et que l'ONU a encore un long chemin à parcourir. Dans le présent processus, déjà presque arrivé à son terme, le Saint-Siège a participé aux réunions préparatoires, pris part aux délibérations et déjà énoncé ses objections au document qui sera présenté et adopté à cette assemblée. Cela ne veut pas dire que le Saint-Siège peut tout simplement se désintéresser des travaux entrepris au Caire, des travaux en cours ici et des travaux à venir. Le Saint-Siège continuera d'oeuvrer à

la réalisation des objectifs fixés au Caire, à Copenhague, à Beijing et aux autres conférences internationales. Le Saint-Siège continuera d'appeler la famille des nations à protéger la dignité et les droits fondamentaux de chacun, particulièrement des plus vulnérables, et de travailler au bien commun.

Le Saint-Siège continuera de participer aux travaux de l'ONU afin de contribuer à trouver les réponses, à résoudre les problèmes et à échanger des idées sur la population et le développement. En même temps, comme à la fin de la Conférence du Caire, je dois affirmer que rien de ce que le Saint-Siège a fait dans ce processus ne doit être compris ou interprété comme une adhésion à des idées qu'il ne saurait approuver pour des raisons morales. Rien ne permet de conclure que le Saint-Siège approuve l'avortement ou a modifié d'une quelconque façon sa position morale sur l'avortement ou les contraceptifs. Le Saint-Siège réaffirme sa conviction que la vie commence dès la conception et que toute vie humaine doit être protégée, du moment de la conception à la fin du cycle de vie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Avant d'entendre les autres orateurs, je voudrais aborder la question relative à la participation des organisations non gouvernementales aux séances plénières de la vingt et unième session extraordinaire. Les États Membres se souviendront qu'à la première séance plénière de la session extraordinaire, l'Assemblée a décidé qu'étant donné le temps limité dont elle dispose, les organisations non gouvernementales feraient leurs déclarations au sein du Comité ad hoc plénier.

Les membres se souviendront également que la Commission de la population et du développement, constituée en comité préparatoire de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale, a recommandé, dans la décision II du rapport qu'elle a présenté à la vingt et unième session extraordinaire (document A/S-21/2), que si le temps suffisait, et compte tenu de la décision 51/467 adoptée par l'Assemblée générale le 18 avril 1997, un nombre limité de représentants d'organisations non gouvernementales pourraient aussi faire des déclarations lors du débat en séance plénière, sous réserve de l'assentiment de l'Assemblée réunie en session extraordinaire.

À cet égard, après avoir procédé aux consultations nécessaires, en particulier avec la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies, il est proposé que soient entendues en séance plénière les trois organisations non gouvernementales suivantes : la Fédération internationale pour le planning familial, la Fédération internatio-

nale du droit à la vie et Femmes pour un nouveau mode de développement.

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée autorise ces trois organisations non gouvernementales à faire des déclarations en séance plénière?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Luigi Boselli, Président de la délégation de la Commission européenne, qui s'exprimera au nom de l'Union européenne.

M. Boselli (Commission européenne) (*parle en anglais*) : Suite aux déclarations faites par l'Allemagne et la Finlande au nom de l'Union européenne, j'ai maintenant le plaisir de prendre la parole devant la session extraordinaire de l'Assemblée générale au nom de la Commission européenne, qui est une composante essentielle de l'Union européenne.

Je souhaiterais remercier l'Ambassadeur Chowdhury et le Secrétariat pour le travail exceptionnel qui a été accompli pour nous orienter à travers le processus préparatoire et pour faire en sorte que la session extraordinaire porte sur les questions les plus importantes dans le cadre de l'examen et de l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Programme d'action et des mesures prioritaires à adopter à l'avenir. Je voudrais également rendre un hommage particulier à Mme Sadik et à Mme Chamie en raison des efforts inlassables qu'elles ont déployés depuis cinq ans pour faire progresser le Programme du Caire.

Nous traitons ici de questions qui se situent au cœur même des droits de l'homme, tels qu'ils sont inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans les traités émanant de l'Union européenne. Nous parlons ici de dignité, de liberté et d'égalité entre les sexes. La Commission européenne saisit l'occasion que lui offre cette session extraordinaire pour réaffirmer son engagement en faveur des importants objectifs fixés au Caire et pour exprimer son appui aux actions prioritaires qui ont été identifiées lors du processus d'examen et résumées dans le rapport du Secrétaire général.

Cette évaluation, après cinq ans, a révélé que des progrès avaient été accomplis dans de nombreux domaines ayant trait à la santé en matière de reproduction et de sexualité et que les ressources internationales dégagées font une différence. Cependant, cette évaluation a également mis en évidence qu'il restait encore beaucoup à faire en matière

de sensibilisation, d'élaboration de politiques et de stratégies et de prestation de services si nous voulons répondre aux besoins des populations, en particulier des groupes les plus défavorisés. Une table ronde de l'Union européenne consacrée à la CIPD+5, tenue en janvier dernier, a permis à des représentants des gouvernements et de la société civile d'échanger des vues et de soulever un certain nombre de questions importantes. On a été largement d'accord sur les points suivants : il fallait continuer d'inscrire l'action menée en matière de santé de la reproduction et de sexualité dans une démarche soucieuse des droits de l'homme; le texte du Caire devait être traduit dans un langage accessible à tous; les gouvernements et les parlementaires devaient mettre en place les cadres législatif et politique appropriés; et la société civile avait un rôle important à jouer.

Au cours des cinq dernières années, la Commission européenne a consacré plus de 700 millions d'euros aux activités relatives à la population et à la santé en matière de sexualité et de reproduction dans les pays en développement. Nous continuerons d'appuyer les initiatives prises dans ces pays qui visent à faciliter l'accès de la population — et en particulier des femmes et des jeunes — à l'information et aux services ayant trait à leurs besoins de santé en matière de sexualité et de reproduction. L'appui que nous apportons à l'Afrique, aux Caraïbes, à l'Amérique latine, à l'Asie et aux pays de la Méditerranée s'est accru et diversifié depuis la Conférence du Caire, grâce à divers partenariats avec les gouvernements, l'Organisation des Nations Unies et un large éventail de groupes issus de la société civile.

Nous sommes heureux de pouvoir dire que cet appui a augmenté, mais nous savons également que ce travail ne fait que commencer. Nous cherchons à développer des partenariats de haute qualité pour assurer que les ressources soient utilisées à bonne fin et contribuent à améliorer les conditions de vie des pauvres et des groupes marginalisés de la société.

La Commission européenne a identifié cinq domaines d'action principaux. Premièrement, il faut maintenir et accroître les acquis déjà obtenus dans le cadre de l'élaboration de programmes intégrés en matière de santé de la reproduction, s'agissant en particulier de la prestation de services de planification familiale. C'est là un des domaines où les progrès les plus encourageants ont été enregistrés depuis la Conférence du Caire, mais on observe des tendances inquiétantes en ce qui concerne l'accès des plus pauvres à ces services. Des millions d'individus n'ont toujours pas accès aux services de planification familiale, soit que ces services n'existent pas, soit que leur accès soit difficile.

Deuxièmement, peu de progrès ont été accomplis dans la réduction des taux de mortalité et de morbidité maternelles. Manifestement, les efforts entrepris dans ce domaine n'ont pas vraiment bénéficié aux femmes pauvres et marginalisées; des centaines de milliers d'entre elles meurent chaque année de causes évitables. Il faut remédier de façon urgente à l'absence de soins de santé primaires appropriés et de services d'orientation efficaces. En outre, le nombre élevé de grossesses non désirées et le recours, surtout par les jeunes femmes, à des avortements pratiqués dans des conditions dangereuses exigent que des mesures soient prises d'urgence en matière de législation, de sensibilisation et de prestation de services.

Troisièmement, la Commission européenne continue d'appuyer les initiatives visant à : informer et conseiller correctement les jeunes sur les questions liées à la sexualité et à la santé en matière de reproduction; les orienter tout au long d'une période souvent vulnérable de leur vie; leur faire prendre conscience de leurs responsabilités; leur donner accès aux services adéquats. Ce domaine d'action, peut-être plus que tout autre, a été identifié comme prioritaire au cours du processus d'examen.

Quatrièmement, un autre problème majeur dont il a été question durant cet examen de large portée est celui du VIH/sida. La pandémie s'est propagée à un rythme plus rapide que beaucoup ne l'avaient prévu à la Conférence du Caire. La Commission continuera d'appuyer un programme de travail de grande ampleur ayant pour objet de lutter contre le sida et les maladies sexuellement transmissibles par des activités de recherche et l'application de mesures de prévention et de soins qui ont prouvé leur efficacité.

Cinquièmement, la violence familiale et la violence sexiste souvent cachée, ainsi que l'exploitation et les sévices sexuels, qui peuvent causer des problèmes de santé graves et remettent en cause la condition sociale de la femme, demeurent des problèmes graves auxquels il faut s'attaquer. Nous devons également veiller à protéger les femmes réfugiées et déplacées contre les actes de violence sexuelle.

En conclusion, l'examen CIPD+5 a mis en lumière le fait que des progrès avaient été réalisés, mais qu'il restait encore beaucoup à faire. Cette réunion nous a également permis de renouveler notre engagement de poursuivre les activités ayant trait à la population, à la santé en matière de reproduction et de sexualité et au développement durable, en particulier en faveur des plus démunis. Elle nous a, par ailleurs, donné l'occasion rare de réfléchir sur le travail que nous avons accompli depuis cinq ans. Nous avons pu examiner de plus près les progrès accomplis et, surtout,

nous fixer de nouvelles tâches pour les années à venir. La Commission européenne entend bien jouer le rôle qui lui revient dans l'application de ce nouveau programme en s'appuyant sur des partenariats avec les gouvernements, les organisations donatrices et les institutions des Nations Unies, ainsi que les groupes représentant la société civile.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M. Peter Schatzer, Directeur, Département des relations extérieures et de l'information de l'Organisation internationale pour les migrations.

M. Schatzer (Organisation internationale pour les migrations) (*parle en anglais*) : Pour l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le désarmement, notamment le chapitre X, qui traite des migrations internationales, constitue un instrument clef pour la planification et les principes généraux de son activité. Je vais centrer mon exposé sur les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre.

L'objectif principal du chapitre X est d'encourager une intensification de la coopération et du dialogue entre les pays d'origine et les pays d'accueil. Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis Le Caire, un dialogue intergouvernemental régional et sous-régional en matière de migrations s'est intensifié partout dans le monde. En voici quelques exemples.

Depuis 1996, des pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Nord, avec l'appui logistique de mon organisation, ont tenu des consultations régionales périodiques dans le cadre de ce qui est devenu le processus de Puebla. Ce forum multilatéral sur les migrations a renforcé la communication et la coopération entre les États participants et a permis d'encourager des processus migratoires plus ordonnés.

En Asie de l'Est et du Sud-Est aussi, des consultations sur les migrations régionales se sont développées. Le processus de Manille regroupe 17 pays pour un échange d'informations sur les migrations clandestines et le trafic illicite des migrants. Les consultations Asie-Pacifique se concentrent sur les réfugiés, les déplacements et les migrations dans une région un peu plus vaste. Ces échanges réguliers ont reçu une nouvelle impulsion à la réunion ministérielle consacrée à la coopération régionale sur les migrations clandestines, qui a été accueillie en avril dernier à Bangkok par le Gouvernement thaïlandais avec l'appui généreux des pays donateurs et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). La Déclaration de Bangkok,

adoptée à cette occasion, réaffirme la volonté politique de la région de faire face aux problèmes complexes des migrations de manière constructive et coordonnée.

Concernant la Communauté d'États indépendants (CEI) et les pays voisins, une conférence des Nations Unies a été organisée en 1996 à Genève pour traiter des problèmes des réfugiés, des personnes déplacées, d'autres formes de déplacements involontaires et des rapatriés dans la région de la CEI. Cette conférence a permis d'adopter un programme complet de coopération technique destiné à formuler, améliorer et harmoniser la législation et les politiques en matière de migrations, ainsi qu'à mettre en place ou renforcer les structures administratives nationales.

Des mécanismes de consultations semblables sont en préparation dans d'autres régions, notamment en Amérique du Sud, dans la région de la Méditerranée occidentale et en Afrique australe, et l'OIM y a également contribué. En fait, le désir de traiter des problèmes de migration par le biais d'un dialogue multilatéral constructif a été un facteur important de la croissance rapide de notre organisation ces dernières années, où le nombre des membres de l'OIM et des États observateurs a atteint 117.

Malgré ces faits nouveaux, on continue de n'avancer que difficilement dans la compréhension des problèmes complexes posés par les migrations. À cet effet, les Nations Unies ont organisé voici un an à La Haye, dans le cadre du processus CIPD+5, le Colloque technique sur les migrations internationales et le développement. D'après les conclusions du Colloque, la pauvreté, la dégradation de l'environnement, les possibilités de retour des migrants, le trafic et l'introduction clandestine des migrants, ainsi qu'un examen équitable des demandes d'asile, demeurent des questions essentielles dont il faut traiter dans le cadre d'une coopération constructive entre les pays d'origine, de transit et d'accueil.

En fait, dans le monde entier, la gestion efficace des migrations légales et clandestines constitue une question prioritaire. Les réactions individuelles ou collectives des États sont, toutefois, souvent entravées par l'insuffisance des capacités nationales de gestion des migrations. Dans ces conditions, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), l'OIM et le FNUAP ont décidé en 1998 de lancer un programme commun de formation et de renforcement des capacités dans le domaine des migrations. Les deux premiers cours ont déjà eu lieu, l'un en Europe de l'Est, accueilli par la Hongrie, et l'autre en Afrique australe, accueilli par l'Afrique du Sud. Il est prévu que les pro-

chains cours auront lieu en Asie du Sud-Est, en Asie centrale, en Afrique de l'Est et dans la région méditerranéenne.

De plus en plus de femmes participent aux migrations internationales, avec leur famille et, de plus en plus, de manière autonome. Elles constituent près de 50 % des migrants. Les femmes qui se trouvent dans des situations de conflit, notamment, courent le risque d'être victimes de violences d'origine sexuelle. Leurs besoins, y compris leurs besoins de santé, notamment en matière de reproduction, appellent davantage d'attention.

Pour le migrant potentiel, un facteur déterminant dans la décision de rester dans son pays ou de partir est la possibilité d'obtenir des informations fiables sur la situation dans le pays d'accueil. Souvent, des informations trompeuses et de fausses promesses dictent à la légère la décision de partir. Les femmes et les enfants sont souvent la proie de trafiquants qui les livrent à la prostitution ou à d'autres formes d'exploitation. De nouveaux instruments juridiques internationaux en cours de négociation à la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale constituent d'importants outils de lutte contre le trafic, de même que les programmes de protection, de retour et de réinsertion des victimes, et aussi les campagnes d'information de masse organisées à l'intention des personnes vulnérables avant qu'elles n'émigrent.

Malheureusement, dans ces cas comme dans d'autres, les droits de migrants continuent d'être violés. Mais, heureusement, ces violations reçoivent de plus en plus d'attention et de publicité. Dans ce contexte, depuis Le Caire, l'augmentation lente mais constante du nombre de ratifications de la Convention internationale de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille montre qu'on est de plus en plus sensible à ce problème, ce qui suscite la volonté politique de prendre en compte les recommandations pertinentes du Programme d'action de la CIPD.

L'Organisation internationale pour les migrations est attachée au principe selon lequel des migrations bien ordonnées peuvent être bénéfiques tant pour les individus que pour la société. C'est aussi un message adressé par la CIPD. Sans aucun doute, les difficultés ne manquent pas dans le domaine complexe des migrations, même si le public ne paraît sensible qu'au problème posé par les migrations. Et pourtant, on ne peut pas oublier que tout au long de l'histoire les migrants ont apporté, et continuent d'apporter, une précieuse contribution à leurs pays d'origine et d'accueil. En travaillant dans le cadre du programme élaboré au Caire, les États peuvent continuer à progresser, comme ils l'ont

fait depuis 1994, sur la voie d'une meilleure gestion des migrations et de leur mobilisation en tant que force positive, au service du développement social et économique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Werner Haug, chef de la délégation d'observation de la Suisse.

M. Haug (Suisse) : La Conférence du Caire s'inscrit dans la série des grandes conférences des Nations Unies des années 90 qui ont permis de recueillir un large consensus en faveur d'un développement humain durable. Elle a marqué un tournant dans le débat et les initiatives prises sur le plan international en matière de population. La délégation suisse, comme bien d'autres, s'était félicitée des résultats atteints il y a cinq ans au Caire. Les individus, et singulièrement les femmes, ont été reconnus non plus comme objets mais comme sujets actifs du développement, pourvus de droits et maîtres de leur destinée. Et cela est, heureusement, devenu une dimension incontournable du développement durable.

Dégagées des approches étroites axées sur les seuls problèmes de contraception et de planification familiale, les questions de population figurent désormais au centre des stratégies de développement humain. L'expérience a prouvé qu'une approche plus large favorisant les améliorations du statut de la femme, l'éducation, la création d'emplois, la santé de base ainsi que les droits et la santé en matière de reproduction et de sexualité, influence directement le taux de natalité et l'espacement des naissances.

La mise en oeuvre du Programme d'action dans les différents régions et pays du monde a connu des rythmes variés; cela est lié aux difficultés du développement mais aussi souvent à la dimension culturelle ou religieuse des questions relatives à la sexualité, à la relation entre femmes et hommes et au rôle respectif des parents et de l'État. Il n'en reste pas moins que les nouveaux concepts relatifs à la santé et aux droits en matière de reproduction et de sexualité ont connu une large diffusion et ont commencé à trouver application dans bon nombre de pays.

S'agissant du financement, force est de relever, dans le cadre de cette session de suivi de la Conférence du Caire, que les objectifs sont malheureusement loin d'être atteints. Nous sommes conscients des frustrations de nos partenaires dans les pays en développement. La baisse généralisée et inquiétante de l'aide publique au développement constitue une des causes principales de cette insuffisance des ressources financières.

La coopération internationale fournit pour la Suisse une enceinte privilégiée de mise en oeuvre du plan d'action du Caire. Sur le plan multilatéral, une attention plus grande a été consacrée aux priorités définies par le plan d'action, ce qui s'est traduit par une réorientation et augmentation de l'aide publique suisse vers ces domaines. Le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation mondiale de la santé et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) en sont les principaux bénéficiaires. Sur le plan bilatéral, les choses ont été plus compliquées du fait que l'approche intégrée n'est facile ni à concevoir ni à mettre en oeuvre. Les programmes que soutient la coopération suisse au développement, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation, pèchent encore par une prise en compte insuffisante de l'approche sexospécifique, et, pour ce qui est de la santé, par des accents trop faibles placés sur la santé en matière de reproduction.

Aussi la Suisse souhaite-t-elle continuer et renforcer encore l'appui aux programmes de santé et d'éducation, la promotion d'un partenariat équilibré entre femmes et hommes, le renforcement de la dimension sociale du développement, et la lutte contre la pauvreté. Dans ce contexte, la Suisse attache une importance particulière à l'initiative 20/20.

À l'avenir, la Suisse entend mettre un accent particulier dans ses politiques en matière de population et de développement sur les points suivants : faire du libre choix du moment d'avoir, ou de ne pas ou de ne plus avoir un enfant, une dimension essentielle du projet de vie de chaque personne; lutter contre les grossesses non désirées, les avortements à risques, et la mortalité maternelle; lutter contre les maladies sexuellement transmissibles et la tragique épidémie du VIH/sida; promouvoir l'éducation pour une vie sexuelle sans risque; offrir l'information et l'accès à des services de santé en matière de reproduction de qualité, particulièrement pour les adolescents; et finalement lutter contre la violence faite aux femmes : violences physiques et psychologiques, violence de certaines traditions, comme les mutilations génitales.

Ces priorités constituent naturellement aussi des éléments essentiels de la mise en oeuvre en Suisse du programme d'action. Les défis les plus difficiles auxquels est confrontée notre société sont, cependant, probablement d'une autre nature : vieillissement de la population, apport des migrants dans une société multiculturelle, solidarité entre les générations, pleine égalité dans les faits entre femmes et hommes, ou encore changement des mentalités et des modes de vie, en particulier à l'égard de la famille.

Malgré les difficultés à parvenir à un consensus sur tous les points et les découragements momentanés, cet exercice de suivi de la Conférence du Caire a pour mérite évident d'attirer l'attention et de mobiliser à nouveau la communauté internationale autour des thèmes importants du programme d'action. La délégation suisse se félicite de la volonté manifestée de poursuivre l'engagement pour un développement qui repose sur la dignité et le plein épanouissement de la personne humaine.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Amadou Kébé, chef de la délégation d'observation de l'Organisation de l'unité africaine.

M. Kébé (Organisation de l'unité africaine) : Au nom du Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, M. Salim Ahmed Salim, j'ai l'insigne honneur de m'adresser à votre éminente Assemblée. M. Salim aurait souhaité prendre part à la présente session, compte tenu de l'importance que l'Afrique attache à la dimension démographique de son développement. Malheureusement, il en a été empêché par certains impératifs de dernière minute.

Ainsi qu'il a été abondamment souligné par les éminents orateurs qui m'ont précédé, la Conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire (CIPD), tenue au Caire en 1994, constitue un jalon important dans les efforts que déploie la communauté internationale pour la promotion d'un développement économique et social équitable dans tous les pays. La présente session extraordinaire de l'Assemblée générale convoquée pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le Programme d'action de la Conférence du Caire, offre indubitablement à la communauté internationale une occasion exceptionnelle de réfléchir sur de nouvelles stratégies susceptibles de permettre l'exécution intégrale du Programme d'action.

Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer l'engagement de l'Afrique à la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD. Nous considérons que le développement durable exige la prise en compte des variables démographiques aussi bien au niveau des stratégies de développement, de la planification socioéconomique, du processus de prise de décisions qu'à celui de l'allocation de ressources. C'est pourquoi le continent africain a proposé le Programme d'action du Kilimandjaro, adopté à Arusha lors de la deuxième Conférence africaine sur la population. Il est souligné dans ce programme que les problèmes ayant trait à la population devraient être traités dans le contexte général du développement socioéconomique de l'Afrique.

Plus tard la troisième Conférence africaine sur la population, tenue à Dakar, au Sénégal en décembre 1992, a adopté la Déclaration de Dakar-Ngor qui met en exergue le lien existant entre population et développement durable en Afrique.

En outre, pour souligner l'importance qu'ils accordent aux problèmes de population, les chefs d'État et de gouvernement africains, réunis à Tunis en juillet 1994, ont adopté la Déclaration de Tunis sur la population et le développement de l'Afrique, dans laquelle ils ont pris en compte la Déclaration de Dakar/Ngor sur la population, la famille et le développement durable tout en insistant entre autres sur la nécessité de mettre en place en Afrique des politiques démographiques nationales plus hardies. Ils ont de même appelé à la création ou à la consolidation d'institutions nationales chargées de traiter en permanence les problèmes liés à la population et au développement, tout en mettant l'accent sur la promotion de la femme et sur l'épanouissement des jeunes. La Déclaration de Tunis entérine la création de la Commission africaine de la population de l'OUA, qui sera appelée, en collaboration avec d'autres institutions, à mener à bien des activités en matière de population en Afrique.

Tout en reconnaissant la complémentarité des actions entreprises tant au niveau de l'Afrique qu'à celui de la CIPD, il s'agit pour nous de faire le point sur les progrès réalisés et de réfléchir sur les actions à mener pour nous rapprocher davantage des objectifs que nous nous sommes fixés.

Partant de ces déclarations et du Programme d'action, l'Afrique a entrepris des mesures importantes au cours des cinq dernières années. C'est ainsi qu'en décembre 1994, elle a créé la Commission africaine de la population. Depuis, cette Commission, soutenue par le secrétariat conjoint de l'OUA, de la Commission économique pour l'Afrique et de la Banque africaine de développement, a entrepris une vaste campagne de plaidoyer en faveur de l'application de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action du Caire. La Commission africaine de la population a eu un réel impact dans un certain nombre de pays africains en ce qui concerne les problèmes touchant à la population et au développement. Dans la conduite de ses activités, la Commission bénéficie de l'étroite coopération et du soutien du Fonds des Nations Unies pour la population. En outre, l'OUA a constamment apporté son soutien politique en veillant à ce que les questions ayant trait à la population soient considérées comme hautement prioritaires dans les programmes de développement de ses États membres.

Au niveau national, nombre de pays africains ont adopté une gamme variée de mesures et ont entrepris des réformes de leurs politiques de population et de développement. Ils ont revu leurs fondements institutionnels et centré leur attention sur les problèmes de la santé de la reproduction, de la santé en général, et des droits en matière de sexualité, ainsi que sur ceux de l'égalité entre les sexes. De nombreux pays africains reconnaissent aujourd'hui que les problèmes liés à la population peuvent être traités efficacement en luttant contre la pauvreté, en améliorant la santé maternelle et infantile et la condition de la femme. Cependant, l'expérience acquise dans la mise en oeuvre de déclarations et de programmes d'action en Afrique a démontré que tout progrès dans ce domaine est subordonné à la levée des handicaps majeurs suivants : pauvreté généralisée; instabilité politique; guerre civile; crise économique; manque de transparence dans les stratégies d'application des politiques en matière de population; et lacunes en matière de coordination des politiques et des programmes démographiques.

À ces handicaps majeurs, il faut ajouter l'insuffisance des ressources financières et humaines; le manque d'infrastructures sanitaires; l'absence de plans à long terme basés sur une approche soucieuse de l'égalité entre les sexes dans tous les secteurs du développement; enfin, la forte prévalence et la propagation du VIH/sida, aux conséquences dévastatrices pour le processus de développement en Afrique.

Il s'agit là de quelques-uns seulement des problèmes que le rapport du comité préparatoire a largement soulignés à l'attention de la présente session. La communauté internationale a déployé des efforts louables pour mettre au point et adopter ce Programme d'action. Certaines réalisations ont été effectuées çà et là, mais nous sommes encore loin d'atteindre nos objectifs. Les résultats obtenus jusqu'ici dans l'application du Programme d'action à travers le monde sont nettement en deçà de nos attentes et prévisions. C'est pourquoi, au moment où nous allons aborder le XXIe siècle, il est indispensable que la communauté internationale redouble d'efforts pour aider à atteindre les objectifs de la CIPD. La réalisation de ces buts est d'une importance capitale pour le développement durable des pays en développement, et en particulier celui des pays africains confrontés à de nombreux obstacles de nature politique et socioéconomique.

Pour terminer, nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle renforce son engagement vis-à-vis du Programme d'action. Cela demande une détermination politique renouvelée et l'apport d'un très important

soutien financier au Programme. Il conviendrait aussi que le FNUAP et les autres institutions compétentes du système des Nations Unies soient dotés de ressources financières suffisantes pour leur permettre de jouer efficacement le rôle qui leur incombe et que soient renforcées les capacités des institutions régionales et sous-régionales pour faciliter l'exécution du Programme d'action. Dans le même ordre d'idées, les initiatives régionales et sous-régionales qui concourent à la réalisation des objectifs de la CIPD devraient bénéficier d'un soutien constant. Enfin, au niveau national, il y a lieu d'assister efficacement les États Membres afin de leur permettre de prendre en main le Programme d'action, de l'adapter et d'en exécuter les recommandations pertinentes.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M. Hreinne Lindal, chef de la délégation d'observation de l'Ordre militaire souverain de Malte.

M. Lindal (Ordre militaire souverain de Malte) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom de l'Ordre militaire souverain de Malte, la plus vieille institution au monde dont la mission soit de fournir une assistance humanitaire. Depuis sa création à Jérusalem, il y a presque neuf siècles, l'Ordre se consacre sans relâche à alléger les souffrances humaines, notamment la misère et la pauvreté, en temps de guerre comme en temps de paix. Au fil des siècles, cette vocation lui a valu le respect universel de par le monde et la reconnaissance de sa pleine souveraineté par la communauté internationale et 83 États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Conformément à sa longue tradition, l'Ordre est actif sur tous les continents, par l'intermédiaire de neuf prieurés et sous-prieurés et 42 associations nationales de Chevaliers. L'Ordre a pour objectif premier d'alléger les souffrances, d'apporter réconfort aux malheureux et assistance aux nécessiteux. L'Ordre réalise cet objectif partout où il le peut grâce à des infrastructures sanitaires et à la fourniture de services à domicile, dans les abris publics ou dans les habitations des déshérités. Il ne s'occupe pas seulement des malades, mais également des marginaux, des persécutés et des personnes déplacées. Il protège ainsi les droits de l'homme et la dignité humaine.

Aujourd'hui, l'assistance que fournit l'Ordre se situe à un niveau qui dépasse de loin tout ce qu'il était en mesure d'offrir traditionnellement. La croix octogonale est devenue l'emblème d'hôpitaux, parfois hautement spécialisés, de cliniques, de centres de premiers secours et de dispensaires, qui forment un réseau élargi de structures et d'assistance spécialisée au service des nécessiteux.

L'Ordre de Malte ne peut rester passif face au problème de plus de 800 millions de personnes dans le monde qui vivent dans des conditions de pauvreté extrême. Sa qualité de sujet de droit international lui permet de travailler avec indépendance et efficacité, conformément à son adhésion au principe de l'*obsequium pauperum*. L'action humanitaire de l'Ordre, aujourd'hui dans plus de 100 pays, illustre cette préoccupation. De nombreuses régions d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine peuvent témoigner de la capacité de l'Ordre d'agir sur le plan humanitaire. Sa présence est particulièrement ample en Europe, au Moyen-Orient, en Amérique du Nord et en Australie. Telles sont nos lettres de créance.

La pauvreté figure implicitement dans de nombreux articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948. Plongé dans la pauvreté, l'individu ne peut revendiquer l'exercice de tous les droits et libertés énoncés dans la Déclaration. Le droit à la protection contre des traitements dégradants ou des formes d'esclavage, la liberté de résidence et le droit à la propriété, à l'accès aux services publics, à la sécurité sociale, à une rémunération équitable assurant une existence digne pour l'individu et sa famille, le droit aux loisirs et à la détente sont violés pour quiconque vit dans la pauvreté.

L'Article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme énonce :

«Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux, ainsi que pour les services sociaux nécessaires.»

L'Article 26 énonce en outre :

«Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental.»

L'Ordre militaire souverain de Malte estime que le texte sus-mentionné appelle à une action coordonnée pour lutter contre la pauvreté, non seulement sur les continents déjà cités, mais également dans les poches de pauvreté des grandes villes d'Europe et d'Amérique du Nord.

L'Ordre souverain de Malte estime que l'adoption, entre autres, des mesures suivantes est très urgente. Il est urgent de coordonner les efforts et les possibilités d'action, notamment avec la participation des États, des organismes humanitaires et du secteur privé. Les investissements dans

la culture, l'enseignement et le domaine sanitaire sont tout aussi impératifs. Le droit de naître et la possibilité d'acquiescer une formation élémentaire et professionnelle doivent se concrétiser sans délai. Il faut assurer à la mère et l'enfant un traitement en milieu hospitalier et des soins particuliers.

Chaque droit doit aller de pair avec une obligation et l'Ordre souverain de Malte connaît ses obligations. Dans la tradition catholique romaine, nous affirmons que les droits de l'homme sont créés par Dieu et sont antérieurs à toute convention humaine. Il faut faire preuve de dévouement et du sens de l'organisation.

Pour terminer, je voudrais rappeler que la situation actuelle du monde nous montre combien nous sommes encore loin des objectifs fixés. Pour faire face à cette situation et à ses conséquences sur la stabilité politique, économique et sociale, l'Ordre de Malte est fier d'apporter sa contribution à l'Organisation des Nations Unies et est prêt à coopérer dans la lourde tâche d'atténuation des souffrances humaines.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à S. E. M. Carl Gutiérrez, Gouverneur de Guam.

M. Gutiérrez (Guam) (*parle en anglais*) : Guam a l'honneur et le privilège de prendre part à ce forum.

Le Programme d'action du Caire constitue une véritable vision de l'avenir où les individus et les ressources du monde seraient équilibrés. Ce Programme est une vision du monde où les hommes et les femmes sont réellement égaux, un monde soucieux du bien-être de ses personnes âgées, de ses pauvres et de ses handicapés, et qui leur accorde une chance.

Petite île, Guam fait face à de nombreux défis. Avec une superficie légèrement supérieure à 500 kilomètres carrés de superficie, Guam est naturellement plus fragile et exposée aux effets de catastrophes et de problèmes économiques et démographiques régionaux. Nous sommes encore un des 17 territoires non autonomes aux termes de la Charte. La question non réglée de notre statut constitue probablement la plus grande menace à notre capacité de concrétiser notre vision du progrès socioéconomique.

En 1995, les dirigeants de notre communauté, qui appartiennent aux conditions les plus diverses, se sont réunis pour élaborer notre vision de l'avenir. Dans ce document, VISION 2001, nous avons identifié les limites de nos ressources. Nous avons élaboré un projet fixant la population maximale que notre environnement fragile,

quoique intact, peut nourrir. Nous avons également fixé des objectifs précis qui nous permettraient d'améliorer la qualité de vie de la population entière.

Aujourd'hui, je suis heureux de dire que nous avons réalisé près de 70 % de nos objectifs et que nous procédons à la révision de nos plans en nous tournant vers l'avenir. Un des obstacles à notre progrès est la question régulièrement examinée par les États Membres conformément à la Charte : le statut de Guam.

Alors que nous essayons de réduire la croissance démographique naturelle — même si nous nous efforçons de renforcer l'éducation et d'assurer un filet social pour les nécessiteux —, l'immigration tant légale qu'illégale sous le régime de la puissance administrante menace l'équilibre nécessaire pour éviter que notre économie et notre environnement fragiles ne succombent sous les pressions externes. Ces questions doivent être traitées si nous voulons que nos ressources naturelles, notre développement socioéconomique et notre culture autochtone se renforcent et s'enrichissent.

Mais nous ne présentons pas notre statut comme une excuse, car nous accordons une grande importance à une gouvernance responsable et au respect des droits de l'homme.

S'agissant de l'égalité entre les hommes et les femmes, nous cherchons une inspiration dans notre culture. Le peuple chamorro a toujours estimé que les femmes sont les gardiennes de l'avenir. Lorsque les colonisateurs sont arrivés sur notre île, au XVIe siècle, ils pensèrent que l'élimination des hommes mettrait fin à la culture chamorro mais ils se sont trompés. La vigueur et la renaissance de notre culture, aujourd'hui, constituent une preuve vivante de la force des femmes chamorro, des femmes chefs de famille — les *Maga'Haga*, comme nous les appelons.

Aujourd'hui, le rôle des femmes demeure ce qu'il a toujours été : une force puissante qui façonne le processus de décision interne et les relations extérieures de l'île. Nos lois et notre processus politique s'inspirent de notre culture. Mon partenaire politique, notre Gouverneur adjoint, est une femme. L'épouse du Gouverneur, Geri Gutierrez, ici présente, femme de grande énergie, illustre brillamment le rôle des femmes sur notre île. Elle est très proche de la population et joue un rôle direct dans l'application des programmes à travers la communauté.

Il reste qu'au cours des années, le processus d'occidentalisation a affecté — positivement et négativement —

nos coutumes et notre culture. Parallèlement au développement économique rapide, à une économie qui bénéficie d'une nombreuse main-d'oeuvre et à des installations de classe mondiale accueillant les visiteurs dans notre pays, il y a les problèmes sociaux urbains que nous sommes nombreux à affronter.

Mais je suis fier de dire que, dans l'esprit du Programme du Caire et conformément aux recommandations de mise en oeuvre, nous nous servons des outils modernes pour combattre ces nouveaux problèmes. Au cours des cinq dernières années, nous nous sommes concentrés, à Guam, sur la violence dans les familles et sur les programmes sociaux destinés aux personnes âgées et aux pauvres. Des lois sévères, qui prévoient l'arrestation obligatoire en cas de violence familiale, ont sensiblement réduit le risque de violence contre les femmes et les enfants. Des programmes renforcés ont doublé le montant des sommes collectées au titre de l'obligation alimentaire et nous avons doublé le champ d'action de nos programmes en faveur des personnes âgées non institutionnalisées grâce à de nouvelles infrastructures publiques. Nous allons bientôt créer le centre de ressources pour les femmes, qui leur permettra de trouver en un point unique une aide à leurs problèmes de santé, de parentage et à toutes autres préoccupations.

Nos programmes ont permis de réduire considérablement le nombre des grossesses précoces et il y a eu une baisse du taux naturel de croissance démographique du fait de la prise de conscience par les jeunes familles de la limitation de nos ressources.

L'une de mes passions personnelles est la promotion des programmes de développement du jeune enfant — particulièrement pour les enfants âgés de moins de 3 ans — qui visent dès la conception à aider les hommes et les femmes à devenir de meilleurs parents. Je suis convaincu qu'en promouvant le développement du jeune enfant, nous contribuons à élever une nouvelle génération dont les perspectives d'avenir seront meilleures, une nouvelle génération qui se détournera de la violence et comprendra ce que signifient les mots amour et respect, une nouvelle génération qui pourra vivre la vision présentée dans le consensus du Caire.

Guam édifie cet avenir sur l'une des bases les plus solides qui soient : notre respect profond et constant pour la notion de famille. Nous avons d'ailleurs notre propre mot pour cette notion : *inafamaolek*. Il traduit l'idée d'une interdépendance des membres de la famille élargie, comme l'a montré le programme «Chacun aide tous et tous aident

chacun» de mon épouse Geri. Lorsqu'un cousin ou un frère a besoin d'aide, il existe toujours un filet de sécurité. La famille se charge des enfants à la maison, et les personnes âgées sont toutes proches pour transmettre leur sagesse aux nouvelles générations. À Guam, les personnes âgées occupent une place spéciale dans la société, jouissent du respect et de l'attention de tous. Et s'il existe beaucoup, beaucoup de programmes gouvernementaux qui appuient ces convictions, aucun programme social créé par un gouvernement n'a jamais pu se substituer à la famille.

La famille et la culture sont les fondements sur lesquels doit reposer tout progrès futur d'une collectivité. Si nous ne veillons pas à la solidité et à l'ancrage de ces fondements, tout les acquis s'effondreront comme un château de cartes. Nous avons encore beaucoup à faire. Nos objectifs comprennent notamment le renforcement de l'institution du mariage. Nous devons tirer encore plus de gens de la pauvreté et réduire le nombre des familles qui dépendent des programmes sociaux, en créant davantage de débouchés économiques. Nous devons faire davantage pour lutter contre le problème du VIH/sida.

En tirant parti de notre culture et, bien sûr, de notre diversité ethnique nouvelle, nous pouvons faire davantage pour imposer progressivement une vision plus globale de notre avenir collectif. Améliorer notre environnement par une exploitation plus avisée de la terre et de la mer est une bataille sans fin que nous devons livrer pour maintenir l'équilibre face au développement.

Alors que nous terminons cette session extraordinaire et que nous considérons les tâches du XXI^e siècle en matière de population et de développement, nous vous donnons l'assurance que le peuple de Guam est déterminé à les aborder en liaison avec les buts et objectifs du Programme d'action.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mokthar Lamani, chef de la délégation d'observation de l'Organisation de la Conférence islamique.

M. Lamani (Organisation de la Conférence islamique) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un privilège que de pouvoir m'adresser à l'Assemblée au nom du Secrétariat général de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI). Je transmets les salutations de notre Secrétaire général et ses vœux de succès à l'Assemblée générale pour sa vingt et unième session extraordinaire.

En raison de l'heure tardive et de la nécessité de clore cette session dans un délai convenable, ma déclaration sera brève. Je m'associe aux autres délégations pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que vos collègues du Bureau, de votre accession à ces hautes responsabilités. Vos compétences éminentes et vos qualités de direction apparaissent clairement dans la manière dont est menée cette session extraordinaire.

L'OCI a donné à l'ONU son appui concernant les Principes et les engagements adoptés dans le Programme d'action du Caire. De nombreux États membres de l'OCI ont participé à la rédaction du Programme et se sont associés au consensus lors de son adoption. Depuis, le Programme d'action a eu une influence marquée sur un certain nombre d'États membres de l'OCI, qu'il a poussés à formuler ou à modifier des législations nationales à l'appui de politiques et de programmes nationaux sains en matière de population. Bien que nos États membres aient rencontré de nombreux obstacles en chemin, dont des difficultés institutionnelles, financières et autres, des progrès ont été et sont encore réalisés.

L'OCI félicite le Président de la Commission de la population et du développement, S. E. l'Ambassadeur Anwarul Karim Chowdhury, Représentant permanent du Bangladesh, de sa patience, de sa persévérance et des qualités d'organisation dont il a fait preuve dans le cadre des efforts collectifs de rédaction de nouvelles propositions tendant à poursuivre l'application du Programme d'action du Caire. Non seulement il a été une source de fierté pour son propre pays, mais il a aussi fait honneur à l'OCI, car le Bangladesh est un État membre éminent de notre organisation. L'OCI tient également à louer le Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. Kofi Annan, ainsi que ses collaborateurs, et la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Mme Nafis Sadik, ainsi que ses collaborateurs, pour la réunion d'une documentation complète et pour tous les efforts importants qu'on leur doit dans l'organisation des comités préparatoires, du Forum de La Haye et de tous les autres arrangements qui ont conduit à l'organisation de la présente session extraordinaire.

On constate avec satisfaction que plusieurs éléments de la Déclaration sur les droits de l'homme en Islam, adoptée lors de la dix-neuvième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, tenue au Caire en août 1990 — les droits de la femme, la pureté et le caractère sacré du mariage et la défense d'une structure familiale forte et interdépendante — sont pour l'essentiel repris dans le Programme d'action du Caire. La Déclaration des droits de l'homme en

Islam, le Programme d'action du Caire et les propositions tendant à poursuivre l'application du Programme du Caire, dont l'Assemblée est saisie, soulignent tous le rôle joué par les gouvernements dans l'adoption de politiques de développement saines et constructives, fournissant des services liés aux questions de population. De tels services comprennent, entre autres mesures, le renforcement des capacités nationales, afin de consolider les systèmes informatiques nationaux, les mécanismes statistiques et de collecte de données des divers pays et les indices communs relatifs aux programmes de santé en matière de reproduction; la mise en place de programmes d'assistance au troisième et au quatrième âge; l'intensification des efforts visant à protéger les droits et les intérêts des réfugiés et des migrants et à satisfaire leurs besoins élémentaires; la mise en place d'une éducation et d'une formation pour faire avancer la connaissance et la prise de conscience des questions de population; et le respect, la défense et la protection des droits fondamentaux de la femme, dont les droits politiques, civils, économiques, sociaux, culturels et en matière de reproduction et, parallèlement, la participation des femmes à la concrétisation de ces droits.

Les États membres de l'OCI demeurent résolus à continuer de tout mettre en oeuvre et de mobiliser leurs ressources internes et autres, dans la mesure du possible, pour atteindre les objectifs du Programme d'action du Caire aux niveaux national, régional et mondial. Mais ils ont besoin pour cela du soutien et du partenariat continus et renforcés des pays développés et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées. Ensemble, nous devons continuer à progresser vers le siècle prochain en nous efforçant de réaliser tous ces objectifs de développement social et économique, garantie de progrès et de prospérité pour tous dans le village planétaire de l'avenir — que nous pouvons déjà voir se profiler à l'horizon du prochain millénaire. L'OCI continuera, à l'avenir, d'oeuvrer à cet objectif, de concert avec la communauté internationale et, en particulier, l'ONU, le FNUAP et les autres fonds, programmes et institutions du système des Nations Unies, pour accomplir les tâches fixées au Caire, qui sont définies plus précisément à la présente session extraordinaire, à la lumière de l'expérience acquise.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M. Osmond Gordon, Directeur du Programme de statistiques, Secrétariat de la Communauté des Caraïbes.

M. Gordon (Communauté des Caraïbes) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur et le privilège de faire cette déclaration au nom de la Communauté des Caraïbes.

Après la Conférence du Caire, la Communauté des Caraïbes a identifié, sur la base des consultations préparatoires menées au préalable, six domaines prioritaires à intégrer dans un plan d'action des Caraïbes, à savoir : les migrations, les liens entre population et développement durable, la politique démographique, la fécondité des adolescents, la santé en matière de reproduction et la planification familiale, et les programmes de sensibilisation. Une approche multisectorielle a été adoptée pour traiter ces questions prioritaires; elle comprend non seulement des programmes démographiques aux niveaux national et régional mais aussi des programmes de santé, d'éducation, de développement fondés sur l'égalité entre les sexes et d'épanouissement des jeunes. À ce stade de l'examen de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et des réussites et des échecs enregistrés depuis le Caire, les domaines prioritaires identifiés dans le plan d'action des Caraïbes continuent de revêtir une importance fondamentale pour notre communauté.

Nous nous inspirons des directives formulées à la Conférence des chefs de gouvernement, qui est la plus haute autorité de la Communauté, afin de tracer la voie à suivre par la Communauté des Caraïbes. Les progrès réalisés par la Communauté des Caraïbes reposent également sur les recherches menées dans la région, ainsi que sur l'examen des progrès accomplis depuis la Conférence du Caire et des principaux problèmes rencontrés dans l'application du Programme d'action et identifiés au cours de l'examen sous-régional au niveau des Caraïbes.

En ce qui concerne la santé des adolescents en matière de reproduction et de sexualité, des études menées dans des écoles ont montré qu'un fort pourcentage de jeunes scolarisés étaient sexuellement actifs, qu'ils avaient de multiples partenaires à un âge précoce, qu'ils n'utilisaient pas de contraceptifs et qu'ils ne s'inquiétaient pas du VIH/sida.

La propagation rapide du VIH/sida préoccupe fortement la région. Plusieurs problèmes ont été identifiés dans ce domaine, notamment : la forte prévalence du VIH/sida parmi les jeunes; le nombre élevé de décès dus au sida dans le groupe d'âge 15-25 ans; l'absence de programmes consacrés au traitement des séropositifs; le coût prohibitif des médicaments antirétroviraux. On estime que le coût direct de l'épidémie, ainsi que le coût indirect dû à la perte de revenus, augmenteront considérablement et pourront dépasser 500 millions de dollars d'ici à 2006.

C'est cette situation qui a poussé les ministres de la santé à se fixer pour objectif, dans le cadre de la Phase II

de la coopération en matière de santé dans les Caraïbes, d'améliorer la qualité, l'accessibilité et l'adéquation des services de santé en matière de reproduction, par le biais de stratégies visant notamment à : redéfinir les services de santé; promouvoir des politiques d'éducation sur la santé en matière de reproduction destinées aux jeunes scolarisés; renforcer la collaboration avec les organisations non gouvernementales pour sensibiliser la population aux droits en matière de santé de la reproduction et aux questions d'égalité entre les sexes. Les ministres de la santé ont décidé d'améliorer la santé et la qualité de vie des jeunes et, d'ici à 2009, ils espèrent voir augmenter la proportion des adolescents menant une vie saine.

La Conférence des chefs de gouvernement a également accordé une forte priorité au développement de la jeunesse. En mars 1999, la Conférence a recueilli les opinions des jeunes formulées au cours du sommet de la jeunesse qui s'était tenu en octobre 1998 à la Barbade. Une déclaration régionale sur la santé et les droits des adolescents, ainsi qu'un plan d'action régional, ont été élaborés à ce sommet — organisé conjointement par le Secrétariat de la CARICOM, le Programme du Commonwealth pour la jeunesse et le Fonds des Nations Unies pour la population.

En outre, les pays des Caraïbes ont fait la preuve de leur volonté politique et sociale d'assurer l'égalité entre les sexes, notamment avec la création de bureaux des femmes, la signature de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes, et la promotion et l'adoption de mesures visant à encourager un comportement responsable et une participation accrue des hommes. Cependant, des problèmes graves subsistent : le taux de chômage des femmes reste élevé et certaines catégories de travailleuses ne bénéficient pas d'une protection adéquate, notamment les employées de maison et les femmes travaillant dans les zones franches. Par ailleurs, le fait que les femmes soient souvent victimes d'actes de violence sexiste, au foyer et hors du foyer, reste une préoccupation majeure pour la Communauté.

Les pays des Caraïbes s'efforcent de régler ces problèmes sociaux dans des conditions difficiles, la première d'entre elles étant causée par l'impact négatif des migrations. La fuite des cerveaux, le risque accru de contracter des maladies contagieuses, l'érosion des progrès réalisés dans l'élimination de la rougeole et de la polio dans les États membres de la CARICOM, ainsi que le rapatriement des immigrés clandestins, sont autant de sujets de préoccupation.

La deuxième difficulté a trait à l'environnement. Les Caraïbes sont régulièrement victimes de catastrophes naturelles qui ont des effets dévastateurs sur les ressources nationales des pays insulaires, dont les principales activités économiques reposent sur le tourisme, le commerce et l'agriculture. En règle générale, la reconstruction économique et la stabilisation de la vie sociale et émotionnelle des peuples de la sous-région constituent un fardeau très lourd pour des économies déjà fragiles.

La troisième difficulté touche au fardeau de la dette. Les obligations découlant du service de la dette ont limité la capacité des États membres de la CARICOM de financer les services sociaux.

Malgré toutes ces contraintes, les pays des Caraïbes reconnaissent la relation mutuelle existant entre population, croissance économique soutenue et développement durable. Ils ont formulé à cet égard des directives claires, institutionnalisées des systèmes pour intégrer les variables démographiques dans les programmes et projets, et mis en place des structures destinées à contrôler les effets des tendances sociodémographiques et des stratégies de développement. Cependant, l'insuffisance des ressources humaines et financières a limité leur capacité de renforcer et de tenir à jour des bases de données statistiques et des systèmes d'information essentiels à la planification sociale et économique, à l'élaboration des politiques, ainsi qu'à la mise en oeuvre et au suivi des programmes.

Par conséquent, les pays des Caraïbes ont besoin de l'appui de la communauté internationale des donateurs pour poursuivre l'application du Programme d'action de la CIPD dans les domaines prioritaires suivants : renforcement des systèmes d'information grâce à des analyses, à des indicateurs et à des recherches qui donnent forme à la planification du développement économique et social et permettent d'assurer le suivi et l'évaluation des programmes; élaboration de programmes destinés aux jeunes, qui visent à influencer sur leur comportement et à leur offrir des services spécifiques; mise au point d'une action plus énergique de lutte contre le VIH/sida, orientée notamment vers les jeunes, qu'ils soient scolarisés ou non; protection des acquis en matière d'égalité entre les sexes et de justice sociale, qui sont compromis par la pauvreté, la mondialisation et le remboursement de la dette; renforcement de la coopération technique entre les pays de départ et d'accueil des migrants, en accordant une attention particulière à la participation aux activités de formation et au partage des coûts de formation; échange d'informations destinées à alimenter les programmes de surveillance des maladies; échange d'informations sur le rapatriement des immigrés clandestins; et renforce-

ment de la collaboration entre les gouvernements et la société civile en matière de planification et de mise en oeuvre de programmes.

La Communauté des Caraïbes tient à réaffirmer son appui et son attachement à la poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD au cours des cinq prochaines années.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Daw Swedan, Sous-Secrétaire général aux affaires sociales de la Ligue des États arabes.

M. Swedan (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de prendre part à cette session, qui rassemble une majorité des dirigeants du monde s'occupant des questions de population et de développement : diplomates, hommes politiques, statisticiens et autres experts. Cette session importante couronne cinq années de programmes, de plans et de projets portant sur les ressources et les outils nécessaires à la mise en oeuvre du Programme d'action et d'autres recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), qui ont été approuvés par le système des Nations Unies.

La Ligue des États arabes a participé aux réunions régionales et internationales préparatoires ayant trait aux questions de population, ce qui démontre le profond intérêt que nous portons à ce sujet et notre conviction que l'humanité se doit d'oeuvrer pour le développement social et de participer aux affaires politiques et dans le domaine de la sécurité nationale, tant dans notre région que dans le monde en général. Voilà pourquoi nous avons créé des mécanismes nous permettant de participer aux affaires culturelles et sociales et en matière de santé, en vue d'améliorer la qualité de vie de tous les humains. Nous avons créé des conseils ministériels spécialisés dans le domaine de la santé, des affaires sociales, de la jeunesse et de l'information, ainsi que des comités sur la population, les femmes et les enfants.

Dans ce contexte, la Ligue des États arabes met actuellement en oeuvre un projet arabe sur la santé de la mère et de l'enfant dans les pays arabes, en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population, le programme arabe du Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale. Ce projet constitue une base de données fondamentale et importante pour les pays arabes sur tous les aspects de la santé maternelle et infantile, dans le but de renforcer les

capacités nationales et d'améliorer l'interaction et la coordination entre les organisateurs et les utilisateurs afin d'accroître leurs avantages et de pouvoir les intégrer aux stratégies, politiques et programmes nationaux dans le domaine de la santé et du développement. S'agissant de l'application et du suivi des recommandations et des programmes d'action du Sommet mondial sur le développement social et d'autres conférences internationales, et compte tenu de l'expérience acquise et du succès obtenu par les Arabes dans les questions ayant trait aux enfants, ainsi que du succès obtenu dans le financement multilatéral et dans le partenariat en matière de mise en oeuvre, auxquels nous participons, nous avons commencé une nouvelle phase importante de ce projet, qui va nous permettre de donner aux membres de la famille des informations supplémentaires dans le domaine de la santé, notamment la santé en matière de reproduction, cela dans le cadre du projet arabe sur la santé familiale, dans les pays arabes qui participent au projet.

En raison des problèmes rencontrés par les pays en voie de développement et par les pays arabes du fait du manque de ressources et d'expertise pour les programmes de population que nous aspirons tous à réunir, d'autant plus que la majorité de la population mondiale vit dans les pays en développement, j'espère que les décisions que prendra l'Assemblée à cette session extraordinaire seront à la hauteur des tâches auxquelles est confrontée l'humanité, afin que nous puissions aborder le troisième millénaire avec la détermination d'en finir avec les inégalités en matière de développement entre les pays du Nord et les pays du Sud et de mettre en place un plan d'action qui améliore le niveau de vie et qui permette aux générations futures de jouir d'un développement équitable et durable.

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à la décision adoptée antérieurement, j'invite maintenant les représentants de trois organisations non gouvernementales à faire leurs déclarations. Comme l'a décidé l'Assemblée générale sur la recommandation du comité préparatoire, leurs déclarations seront limitées à cinq minutes.

Je donne d'abord la parole à Mme Ingar Brueggemann, Directrice générale de la Fédération internationale pour la planification familiale.

Mme Brueggemann (Fédération internationale pour la planification familiale) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom de la Fédération internationale pour la planification familiale (FIPF), qui a été fondée en Inde en 1952 et qui travaille aujourd'hui avec 140 associations nationales de planification familiale dans plus de 170 pays.

Nous oeuvrons pour promouvoir la santé en matière de sexualité et de reproduction et les droits y afférents, y compris la planification familiale. La Fédération et les associations qui en sont membres ont pleinement participé au processus d'examen des progrès réalisés depuis cinq ans dans l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Je pense que la société civile est en train de prendre forme. Tout comme au Caire, plus de 40 représentants d'associations de planification familiale ont été des participants actifs au sein des délégations gouvernementales ici à New York, comme ils l'ont également été au Forum international chargé de dresser un bilan opérationnel de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenu à La Haye.

Tout au long du processus de la CIPD, la Fédération internationale pour la planification familiale a soutenu que les besoins suivants étaient des priorités : continuer de fournir des services de santé en matière de sexualité et de reproduction accessibles, à un prix abordable et appropriés, y compris la planification familiale, l'information et l'éducation, en ce qui concerne surtout les pauvres et les groupes mal desservis; promouvoir la maternité sans risques dans le but de mettre fin à la tragédie des femmes qui meurent sans raison au cours de la grossesse et de l'accouchement; satisfaire les besoins et les droits spécifiques des jeunes en santé en matière de sexualité et de reproduction; et faire des droits en matière de sexualité et de reproduction une réalité pour toutes les femmes, pour tous les hommes et pour tous les jeunes.

S'agissant des jeunes, nous supposons que la plupart des adolescents deviendront des adultes sains et productifs, mais, malheureusement, ce ne sera pas le cas pour plusieurs millions d'entre eux. Plus de la moitié de nouvelles infections au VIH touchent les jeunes. Aujourd'hui, dans le monde entier, un adolescent sur 20 contracte une maladie sexuellement transmissible. Un dixième de toutes les naissances sont le fait d'adolescentes, ce qui expose à des risques accrus tant la très jeune mère et l'enfant.

La FIPF demande aux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux de nous appuyer en adoptant des politiques et des législations qui garantiront que les besoins spécifiques des jeunes sur le plan de la santé en matière de sexualité et de reproduction soient satisfaits par des services de haute qualité, appropriés, accessibles et de prix abordable et de veiller à ce que ces services respectent les droits de l'homme des jeunes, ainsi que l'équité entre les sexes, le respect de la vie privée et la confidentialité.

Aidez-nous à offrir une éducation sérieuse et efficace sur toutes les questions liées à la sexualité, tant à l'école qu'en dehors de l'école, afin de permettre aux parents de mieux aborder ce sujet souvent tabou et difficile.

Aidez-nous à honorer l'engagement du Caire d'augmenter sensiblement les fonds destinés aux soins de santé en matière de sexualité, en réservant les ressources nécessaires pour faire face aux besoins particuliers des jeunes. Il est peut-être permis de continuer à rêver à un investissement de 20 % qui serait consacré aux jeunes.

J'aimerais maintenant vous parler brièvement de la tragédie silencieuse des femmes qui meurent en accouchant. C'est en fait pour cette raison qu'il y a 47 ans, en Inde, des femmes en colère ont eu le courage de créer le mouvement «Fédération internationale pour le planning familial». Quand on sait que les technologies actuelles permettent d'éviter et maîtriser les causes de la mortalité maternelle, on comprend pourquoi la Fédération internationale pour le planning familial tient absolument à s'attaquer à cette réalité inacceptable. Nos efforts, menés en collaboration avec de nombreux autres partenaires, reposent sur le principe que l'acte naturel de procréation ne devrait pas priver la femme de son droit à la vie.

Dans ce contexte il est important d'améliorer les services de planification familiale et d'offrir toute une gamme de méthodes contraceptives si l'on veut réduire le taux de mortalité maternelle, dû aux avortements pratiqués dans des conditions dangereuses, et éviter les grossesses non désirées, en particulier chez les jeunes.

La Fédération internationale pour le planning familial n'ignore pas que de nombreuses femmes ne jouissent pas de certains droits importants et fondamentaux et font l'objet d'une discrimination dans d'importants domaines. La Fédération internationale pour le planning familial et les associations de planning familial qui lui sont rattachées sont à l'avant-garde des efforts menés pour faire en sorte que les droits formellement énoncés dans le Programme d'action du Caire soient clairement définis et deviennent une réalité.

La FIRF s'est engagée à mettre rapidement en oeuvre le Programme d'action du Caire. Nous recherchons un partenariat aussi bien avec les gouvernements qu'avec les organismes internationaux, les organisations de la société civile et les jeunes gens, qui tiennent ici un rôle indispensable. Nous nous sommes aperçus que les jeunes sont responsables, qu'ils ont beaucoup à dire et qu'ils sont de bon conseil. Il nous faut reconnaître qu'ils peuvent exercer une influence déterminante dans le bon sens.

Je me rends parfaitement compte que c'est pour moi un grand privilège que de pouvoir intervenir ici au nom de la Fédération internationale pour le planning familial et de nombreux collègues et partenaires du monde entier, y compris la Coalition des jeunes. En tant que représentants de vos gouvernements, je souhaite vous dire notre gratitude pour l'appui institutionnel et financier que nous recevons de nombreux pays donateurs et de partenaires multilatéraux, sous forme d'investissement dans les pays qui se font directement par l'entremise d'associations de planning familial.

Je souhaite vous faire partager la profonde conviction de la Fédération internationale pour le planning familial que la réduction de la pauvreté, une croissance démographique en équilibre avec les ressources existantes, le développement durable, les questions relatives aux droits de l'homme et l'égalité à l'échelle planétaire sont des questions fondamentales pour l'ensemble du processus de développement. Nous nous considérons comme un solide partenaire du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de toutes les autres organisations de la société civile ou gouvernementales dans la poursuite de cette mise en oeuvre accélérée du Programme d'action du Caire, auquel il faut attribuer les ressources nécessaires. Il s'agit là d'une des principales contributions du XXe siècle à une réflexion mondiale sur le rôle clef que jouent les droits et la santé en matière de reproduction et de sexualité dans la promotion de l'équité et du développement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à Mme Jeanne Head, représentante de l'International Right to Life Federation

Mme Head (International Right to Life Federation) : Je m'appelle Jeanne Head et je suis la représentante de l'International Right to Life Federation auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York. Je m'exprime au nom de cette fédération ainsi qu'au nom de la Coalition des femmes, des enfants et de la famille, coalition qui représente plus de 100 organisations non gouvernementales de toutes les régions du globe.

Nous nous consacrons à la protection et au soutien de la famille en tant qu'unité fondamentale de la société ainsi qu'à la protection de toute vie humaine innocente, depuis la conception jusqu'à la mort au terme naturel de l'existence. Nous concevons la vie des femmes comme un processus continu qui mérite protection et appui depuis la conception jusqu'au terme de l'existence. Nous nous sommes engagés à assurer le respect et la protection des femmes pendant les dernières années de leur vie, période au cours de laquelle

elles risquent le plus d'être abandonnées par leur famille ou par la société; à assurer aux jeunes femmes et à leurs enfants, s'ils sont négligés par la société, une protection et une assistance appropriés; et à protéger pleinement l'enfant depuis le tout début de sa vie, à la conception. Nous nous sommes aussi engagés à protéger les droits des parents en ce qui concerne l'éducation religieuse et morale de leurs enfants et leur éducation dans le domaine très délicat de la procréation.

Le Programme d'action du Caire a été fidèle à ces principes, qui reconnaissent les droits et le rôle fondamental des parents dans ces domaines délicats. Il ne faut pas non plus oublier que le Programme d'action du Caire déclare expressément que la Conférence internationale sur la population et le développement n'a pas créé de nouveaux droits de l'homme internationaux et souligne l'application de normes universelles relatives aux droits de l'homme dans tous les aspects des programmes de population. Bien que certains des droits de l'homme universellement reconnus soient liés à la procréation, tous les droits dits droits en matière de reproduction ne sont pas des droits de l'homme. Nous invitons l'Assemblée à continuer à rejeter toute tentative visant à ranger ces prétendus droits en matière de reproduction parmi les droits de l'homme. Le texte introductif du Caire reconnaît expressément la souveraineté nationale à cet égard. Toutefois, si certains de ces prétendus droits en matière de reproduction étaient reconnus pour des droits de l'homme, on risquerait de passer outre à la souveraineté nationale.

Le Programme d'action du Caire était censé marquer le début d'une nouvelle ère qui établirait un lien entre le développement et les programmes de régulation du mouvement de la population. Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis son adoption, on a mis l'accent dans l'application de ce programme sur la régulation du mouvement de la population, mais on a négligé le développement.

Par exemple, bien que le Programme d'action du Caire ait déclaré qu'il fallait s'attaquer avant tout au problème de la mortalité maternelle dans le monde en développement, nous apprenons maintenant qu'il n'y a pas eu d'évolution sensible sur ce point. La raison en est que les principales ressources prévues pour le développement ont été consacrées aux méthodes de régulation du mouvement de la population — y compris la promotion de l'avortement — plutôt qu'à l'amélioration des soins de santé générale et des soins de santé maternelle, dont on sait qu'ils permettent de sauver des vies. Les pays développés savent depuis plus de 40 ans comment s'y prendre pour sauver la vie des femmes; c'est ce qu'affirme l'Organisation mondiale de la santé

(OMS). Dans une publication de 1991 de l'OMS intitulée *Maternal Mortality, A Global Factbook*, on lit que le déclin remarquable de la mortalité maternelle qu'a connu le monde développé entre 1941 et 1951 a coïncidé avec la mise au point de techniques obstétricales et l'amélioration de l'état de santé des femmes en général.

Comme j'ai passé ma vie à m'occuper de femmes enceintes en ma qualité de sage-femme, je sais que c'est vrai. J'aimerais plaider pour que dans l'application de ce document, les organes nationaux et internationaux consacrent davantage de ressources et d'attention à l'amélioration des soins de santé dans le monde en développement, et notamment des soins de santé maternelle. Dans de nombreuses régions du monde il faut assurer aux femmes et à leurs familles de l'eau propre, des vivres et des soins de santé de base — non pas le droit de supprimer leurs enfants avant qu'ils ne viennent au monde.

Je suis gravement préoccupée quand j'entends prétendre que pour réduire la mortalité maternelle dans le monde en développement, il faut légaliser l'avortement. Cette affirmation est fautive et dangereuse. Les femmes souffrent gravement sur les plans physique, affectif et psychologique, et s'exposent même à la mort, lorsqu'elles ont recours aux avortements prétendus «sans risques et légaux». Il convient de noter que l'avortement sans risques est un mythe.

Le docteur Donna Harrison, obstétricienne-gynécologue qui a travaillé à titre bénévole dans une coopérative haïtienne de développement, a déclaré que, si on légalise l'avortement dans les pays en développement, le taux de mortalité maternelle et les séquelles dues à l'avortement augmenteront.

Aux États-Unis, où l'avortement est légal depuis plus de 26 ans et où les normes de santé sont élevées, les femmes continuent de mourir des suites d'avortements légaux mal pratiqués. Et le taux de mortalité maternelle est quatre fois supérieur à celui de l'Irlande, pays où l'avortement est illégal et où le taux de mortalité maternelle est le plus faible du monde.

Et, bien entendu, l'avortement n'est jamais sans risque pour le plus jeune membre de la famille humaine — l'enfant à naître — qui, au moment d'un avortement précoce à huit ou 10 semaines, a déjà un cœur qui bat, des ondes cérébrales, des yeux, des oreilles, des doigts et des orteils.

Il est important d'offrir un réel soutien émotionnel à l'autre victime de l'avortement : la femme, qui souffre de graves séquelles physiques, émotionnelles et psychologiques

dues au prétendu avortement légal médicalisé. Outre notre vaste réseau de centres de soins pour femmes enceintes, en partisans du droit à la vie, nous dispensons aux femmes traumatisées par un avortement des conseils et des soins psychologiques dans le monde entier.

Il est essentiel que le processus d'application protège les droits et les responsabilités des parents en ce qui concerne l'éducation, la santé de la reproduction et l'éducation sexuelle conformément au Programme d'action du Caire et aux dispositions contenues dans les documents des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme. Cette Organisation ne doit jamais oublier un de ses documents fondamentaux, la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui stipule, au paragraphe 3 de son article 26, que

«Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.»

Il ne doit non plus jamais oublier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui au paragraphe 4 de son article 18, stipule que

«Les États parties au présent Pacte s'engagent à respecter la liberté des parents ... de faire assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants conformément à leurs propres convictions.»

Il est décevant de constater qu'il ressort clairement de ce document que l'ONU n'a pas suffisamment traité les véritables problèmes auxquels sont confrontés les femmes et les enfants dans le monde en développement : la maladie et la faim. Quand une femme est malade ou a faim, ce qu'elle réclame, ce ne sont pas ses droits en matière de reproduction, mais des vivres et des médicaments. Un jour — pas trop lointain, je l'espère —, l'ONU prendra conscience de ces véritables besoins. Ce jour-là seulement, on commencera à sauver des vies de femme. Et ce jour-là seulement, l'ONU avancera à pas de géants vers la réalisation des promesses qu'il a faites à sa naissance.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je voudrais signaler que notre horaire n'est pas respecté. Il devrait l'être et si les orateurs ne s'y conforment pas, la présidence se verra dans l'obligation d'appliquer le règlement et d'interrompre l'orateur.

Je donne la parole à Mme Gita Sen, représentante de Development Alternatives with Women for a New Era.

Mme Sen (Development Alternatives with Women for a New Era) (*parle en anglais*) : Je prends la parole

aujourd'hui au nom de Development Alternatives with Women for a New Era (DAWNE), réseau regroupant des féministes de l'hémisphère Sud qui travaillent pour le développement dans la justice économique et la parité entre les sexes. DAWNE est membre de la Coalition des femmes pour la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), qui rassemble plus de 110 organisations non gouvernementales du monde entier oeuvrant de concert à la mise en oeuvre du Programme d'action du Caire et, du même coup, à la promotion de l'égalité entre les sexes, ainsi que de la santé et des droits en matière de sexualité et de reproduction.

Dans un pays après l'autre, depuis le Caire, nous nous réunissons pour transformer les politiques de population de façon à ce qu'elles s'inspirent plus profondément des droits fondamentaux des femmes et des fillettes. Ce soir, la Coalition des femmes se réjouit de constater que la grande majorité des gouvernements appuient les importants progrès que nous avons réalisés ces derniers jours : la promotion et la protection de la santé en matière de sexualité et de reproduction et des droits des jeunes en la matière, dans le respect de la vie privée et dans la confidentialité, dans le respect aussi de leur capacité de faire des choix responsables; l'adoption de mesures importantes visant à réduire le taux tragique de mortalité maternelle en élargissant l'accès des femmes aux soins obstétricaux de base et, surtout, en veillant à ce que les agents de santé soient mieux formés et équipés pour pratiquer des avortements médicalisés; l'identification des méthodes de prévention et de traitement du VIH/sida et l'accès aux services sans aucune honte, discrimination ou violence; la promotion des partenariats entre les gouvernements et la société civile dans le plein respect de l'autonomie des organisations non gouvernementales; et la reconnaissance de l'urgente nécessité d'instaurer un environnement macroéconomique plus favorable et une plus grande justice économique, et de créer des services de santé accessibles. Ce qui nous a le plus réconfortés ces derniers jours, et pendant l'ensemble du processus d'examen, après cinq ans, de la Conférence du Caire, c'est l'enthousiasme et le sérieux avec lesquels de jeunes voix ont revendiqué leurs droits et nous ont incités à répondre avec le même enthousiasme et le même sérieux.

Nous célébrons ce que nous avons accompli ensemble ici, mais il reste encore beaucoup à faire dans le monde, au-delà de ces murs. N'oublions pas que chaque minute, une femme meurt de causes liées à la grossesse et à l'accouchement et qui, pour la plupart, auraient pu être prévenues; que les jeunes, et surtout les fillettes, demeurent vulnérables face à la violence et à l'abus sexuel; et que les services de santé sont encore loin d'être suffisants en termes

de ressources, d'accessibilité, de quantité et de qualité. Mais nous, à la Coalition de femmes, nous pensons qu'en travaillant de concert, nous pourrions progresser, sans doute à bref délai.

Nous sommes conscients de la force irrésistible que représente l'appui dont nous bénéficions de la part de gouvernements et d'institutions. Malheureusement, une petite minorité continue de s'opposer au Programme du Caire, comme elle l'a fait alors. Cependant, un des résultats les plus fascinants de la mise en oeuvre de la CIPD est la façon dont certaines parties, qui étaient initialement sceptiques quant à la vision de la Conférence du Caire, y font maintenant largement référence et ne souffrent pas qu'il y soit fait la moindre dérogation. La Coalition des femmes se réjouit de pouvoir se fonder sur les résultats du Caire et de son examen, après cinq ans, pour promouvoir les droits fondamentaux de la femme, notamment nos droits en matière de sexualité et de reproduction, dans les années à venir.

Ce soir, alors que ces négociations sont sur le point de s'achever, nous souhaitons dire une fois de plus aux gouvernements et institutions combien les femmes du monde s'intéressent à leur travail — s'y intéressent profondément —, car c'est notre corps et notre vie qui sont en jeu. Le nouveau millénaire sera celui des droits des femmes, de l'égalité entre les sexes et de la justice entre les sexes. Les femmes du monde entier sont ici — dans la tribune et au sein des délégations officielles. Nous sommes la moitié de la population mondiale. Nous sommes avec vous; nous ne cessons de vous contempler; et notre présence ne s'évanouira jamais.

Rapport du Comité ad hoc plénier de la vingt et unième session extraordinaire (A/S-21/5 et Add.1)

Point 9 de l'ordre du jour

Adoption du document final

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Anwarul Karim Chowdhury (Bangladesh), Président du Comité ad hoc plénier de la vingt et unième session extraordinaire.

M. Chowdhury (Bangladesh), Président du Comité ad hoc plénier (*parle en anglais*) : Le 30 juin, au début de la vingt et unième session extraordinaire, convoquée pour l'examen et l'évaluation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développe-

ment, j'ai eu le privilège, en tant que Président du Comité préparatoire de cette session extraordinaire, de présenter un rapport à l'Assemblée sur les résultats des deux sessions du Comité préparatoire des mois de mars et juin ainsi que sur les consultations officieuses tenues dans l'intervalle. J'ai aujourd'hui le plaisir de vous présenter un rapport en tant que Président du Comité ad hoc plénier de la session extraordinaire.

Auparavant, je voudrais remercier très profondément toutes les délégations et les membres du Secrétariat pour leur coopération et leur aide dans l'accomplissement de mes tâches. Il convient d'exprimer une gratitude particulière à Mme Nafis Sadik, la toujours dynamique dirigeante du Fonds des Nations Unies pour la population. Avec son équipe, elle a remarquablement contribué aux préparatifs de l'examen et à l'examen lui-même lors de cette session extraordinaire.

Le Comité ad hoc plénier a pris en charge le processus là où le Comité préparatoire l'avait laissé. À la fin des travaux de ce dernier, le 29 juin, nous avons noté que les paragraphes les plus difficiles étaient toujours en suspens, en dépit de nos efforts répétés pour réaliser un accord au sein du Comité préparatoire. Je suis heureux d'informer l'Assemblée que nos efforts ont abouti, fort bien abouti.

Les délégations ont très largement participé à l'étude des questions en suspens. Il y avait dans la salle de conférence beaucoup de délégations, s'efforçant sans relâche d'arriver à des résultats concrets. L'engagement était intense, le courage indomptable. La détermination à aller de l'avant fut récompensée. Ce processus de réalisation d'un consensus a été très difficile, mais le résultat est satisfaisant. Nous avons pu consolider ce que nous avions mis en place en 1994 au Caire et identifier les éléments essentiels qui appellent un surcroît d'attention en vue de mener à bien le processus défini il y a cinq ans.

Alors que nous nous heurtions souvent à des questions litigieuses dans les négociations, l'expérience de la session extraordinaire de 1997 sur Rio+5 nous hantait. Beaucoup craignaient que nos efforts ne soient une autre tentative qui s'achèverait dans la frustration et que nous ne puissions concrétiser nos espoirs. Mais, fort heureusement, les choses ont été cette fois différentes.

Nous avons à présent un document de 106 paragraphes tourné vers l'avenir. Il réaffirme nos engagements, évalue nos efforts et énonce des conseils sur la façon de procéder pour mieux réussir. Il nous donne une nouvelle force pour

répondre aux plus grandes difficultés que l'humanité connaisse dans sa quête d'une vie meilleure pour tous.

La nature tout à fait transparente et participative de nos négociations a beaucoup contribué à cette issue. Cette approche est à recommander pour la réussite des futurs «examens+5», en particulier ceux de Copenhague et Beijing, l'an prochain.

Nous avons obtenu des résultats dans les domaines de fond grâce à un engagement résolu. Nous avons centré notre attention sur la nécessité d'aller plus loin dans la voie de l'égalité et de l'autonomisation des femmes. Nous avons fait des déclarations énergiques en faveur des droits des femmes; nous avons usé de mots sévères pour faire cesser la discrimination contre les fillettes, des mots conformes au paragraphe 1.15 du Programme. Les mesures à adopter pour prévenir la diffusion du VIH/sida ont été évoquées de façon exhaustive. Nous avons traité des besoins des jeunes de façon plus approfondie. Nous avons pu identifier les avantages du partenariat secteur public/secteur privé et de la collaboration de la société civile. Nous avons renouvelé nos engagements en faveur d'une mobilisation des ressources. Nous avons non seulement défendu le but et les Principes fixés au Caire, mais nous avons également pu les détailler et y ajouter en vue d'une application intégrale et effective.

Nous disposons maintenant d'un document qui indique où centrer l'attention afin d'exécuter plus complètement la tâche difficile à laquelle nous nous sommes engagés. Le bilan de nos travaux a suscité beaucoup d'enthousiasme et d'espérance.

Nous sommes convaincus que ce processus rétablira l'élan créé au Caire. Nos progrès avaient été insuffisants, souvent en raison d'un décalage entre nos attentes et la réalité. Nous espérons que cette expérience ne se répétera pas et que nos programmes ne pâtiront pas du manque de ressources, en dépit des engagements politiques qui ont été pris.

Nous avons déjà entendu dans plusieurs déclarations en séance plénière des engagements de faire avancer notre processus. Je suis convaincu qu'aujourd'hui, nous voyons le début d'un processus dont l'élan se renforcera au cours des années à venir. Pour terminer, je dirais : «Nous nous reverrons en l'an 2004».

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie vivement le Président du Comité ad hoc plénier de la vingt et unième session extraordinaire de son travail et de sa déclaration.

Je demande à Mme Gabriella Vukovich, Vice-Présidente et Rapporteur du Comité ad hoc plénier de la vingt et unième session extraordinaire, de présenter le rapport du Comité ad hoc plénier.

Mme Vukovich (Hongrie), Rapporteur du Comité ad hoc plénier (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport du Comité ad hoc plénier de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale, publié sous la cote A/S-21/5 et Add.1.

Le Comité ad hoc a tenu quatre réunions le 30 juin et le 1er juillet pour examiner le point de l'ordre du jour que lui avait renvoyé l'Assemblée, à savoir le point 8, «Examen et évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement».

Au paragraphe 21 du document A/S-21/5, le Comité ad hoc recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution intitulé «Principales mesures proposées pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement». Le texte de ces mesures figure dans le document A/S-21/5/Add.1.

Les délégations hispanophones et francophones ont constaté des incohérences dans les versions du document dans leurs langues respectives. Ces incohérences seront portées à l'attention du Secrétariat pour la version finale.

Je sou mets donc pour examen le rapport du Comité ad hoc de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en espagnol*) : S'il n'y a pas de proposition au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas discuter du rapport dont elle est saisie dans les documents A/S-21/5 et A/S-21/5/Add.1.

Il en est ainsi décidé.

Mme Calderón (Panama) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, avant de formuler quelques observations au nom des délégations latino-américaines, je tiens à remercier l'Ambassadeur Chowdhury pour son excellent travail à la tête du Comité ad hoc plénier.

Lors d'une révision rapide du document A/S-21/5/Add.1, plusieurs délégations hispanophones ont constaté quelques différences entre les différentes versions

linguistiques, ce que le Rapporteur et la Vice-Présidente ont déjà signalé.

Nous voudrions signaler, par exemple, l'erreur répétée de traduction de l'expression anglaise «reproductive health» par «santé génésique», quand il faudrait parler [en français-/espagnol] de «santé en matière de reproduction».

L'erreur que nous signalons a été commise à multiples reprises au Comité ad hoc plénier. Pour ne pas trop prolonger la séance, nous allons remettre par écrit au Secrétariat nos observations sur tous les paragraphes où nous estimons qu'il existe des erreurs de traduction à corriger. Cela pourra être confirmé à l'aide du procès-verbal des séances du Comité ad hoc plénier où ces erreurs ont été signalées en temps utile.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie la représentante du Panama de son intervention. Le Secrétariat fera le nécessaire, j'en suis certain.

Le Président (*parle en espagnol*) : Les déclarations précédant notre décision sur le projet de résolution seront limitées aux explications de vote. Les vues exposées des délégations concernant les diverses recommandations du Comité ad hoc plénier de la vingt et unième session extraordinaire ont été exposées clairement au Comité. Je rappelle aux délégations que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place. Étant donné l'heure tardive, cependant, je demanderai instamment aux délégations de limiter leur déclaration à trois minutes.

M. Carreras (Argentine) (*parle en espagnol*) : La République argentine, tout en se joignant au consensus qui s'est dégagé dans le rapport du Comité ad hoc plénier concernant le texte des principales mesures proposées pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (document A/S-21/5/Add.1), souhaite expliquer sa position et émettre un certain nombre de réserves.

Elle regrette que le Comité ait porté exclusivement son attention sur certains aspects du Programme d'action adopté au Caire, négligeant d'autres aspects essentiels intéressant la population et le développement. L'investissement dans l'enseignement et dans la santé de la personne tout entière, par exemple, aurait dû retenir davantage l'attention.

La République argentine émet des réserves au sujet des notions de santé en matière de reproduction et en matière de

sexualité et de droits en matière de reproduction, du même ordre que celles qu'elle avait exprimées lors de la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement. Elle réaffirme qu'elle ne peut accepter que ces notions englobent l'avortement, ni en tant que service, ni en tant que méthode de régulation des naissances. La présente réserve se fonde sur le caractère universel du droit à la vie, droit qui prévaut dès la conception et jusqu'à la mort, terme naturel de l'existence; dès l'instant où elle est conçue, la personne, en tant qu'être unique et singulier, jouit du droit à la vie, qui est le fondement de tous les autres droits.

La République argentine émet une réserve au sujet des notions de santé en matière de sexualité et de santé en matière de reproduction, qu'elle entend dans le cadre de la santé de la personne tout entière, notion qui constitue par conséquent le premier élément de la maternité sans risques. Il en résulte aussi que la santé de la femme doit être prise en considération durant toutes les étapes de la vie et pas seulement à l'âge de la procréation.

La République argentine émet des réserves au sujet des expressions «contraception», «planification familiale», «nouvelles options» et «méthode sous-utilisée» [par. 57 a)], qui ne peuvent en aucun cas comprendre l'avortement ou l'interruption volontaire de grossesse. Les applications pratiques de ces notions ne peuvent s'entendre que dans les limites établies par la Constitution nationale.

La République argentine émet une réserve au sujet du mot «género» («gender» en anglais), qu'elle entend comme renvoyant à l'identité sexuelle biologique de l'homme et de la femme.

La République argentine tient à rappeler que les parents ont des devoirs, des droits et des obligations dans l'éducation de leurs enfants en général et dans leur éducation sexuelle en particulier. L'éducation sexuelle est un élément essentiel des droits des parents à cet égard. Le droit qu'ont les parents d'éduquer leurs enfants est un droit fondamental et universel consacré par la Déclaration universelle des droits de l'homme, au paragraphe 3 de l'article 26. Il s'agit d'un droit inaliénable qui doit être respecté en toute circonstance, officielle ou non, au sein ou en dehors de la famille, chaque fois que les enfants reçoivent quelque forme que ce soit d'éducation, d'instruction ou de formation. La République argentine considère que lorsque les termes anglais «young people», «youth», «adolescents», «children», «young men» et «young women» sont utilisés dans le contexte des programmes d'éducation sexuelle et de santé de la reproduction, les droits, devoirs et responsabilités des parents doivent être reconnus.

En ce qui concerne l'expression «obligations envers la communauté», la République argentine souhaite formuler la réserve suivante : la planification familiale doit se fonder sur la liberté de choix et le respect des droits des conjoints, sans ingérence de la part de l'État ni aucune subordination à des buts et objectifs qui seraient fixés par quelque gouvernement ou organisation que ce soit. La République argentine fait observer que le présent rapport d'évaluation ne mentionne pas la nécessité de renforcer la famille dans le cadre des politiques démographiques et de développement, qui figure au chapitre V du Programme d'action, en dépit du fait que la famille, qui est la cellule de base de la société, joue un rôle fondamental dans le processus de développement.

La République argentine souhaite formuler la réserve suivante concernant l'expression «mise à disposition de services de planification familiale de qualité», qui doit s'entendre comme excluant toute forme de contrainte, d'incitation, de dissuasion, de quotas, d'objectifs démographiques et autres.

Les réserves formulées se fondent sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention relative aux droits de l'enfant, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Convention américaine relatives aux droits de l'homme.

M. Rahmtalla (Soudan) (*parle en anglais*) : La délégation du Soudan est heureuse de se joindre au reste de la communauté internationale, représentée à cette Assemblée, dans l'adoption par consensus du document final de la présente session extraordinaire.

Ce faisant, le Gouvernement soudanais continuera d'appliquer les recommandations figurant dans le document conformément au paragraphe 5, qui précise :

«L'application des recommandations énoncées dans le Programme d'action et dans le présent document relève de l'autorité souveraine de chaque pays, eu égard aux lois nationales et aux priorités fixées en matière de développement, dans le plein respect des valeurs religieuses et éthiques et de l'héritage culturel de son peuple, et en conformité avec les droits de l'homme universellement reconnus sur le plan international».

Concernant le paragraphe 63 iii), qui évoque des cas où l'avortement n'est pas interdit par la loi, mon gouverne-

ment souligne qu'en aucun cas, l'avortement ne devrait être promu en tant que méthode de planification familiale.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souhaite également formuler une réserve dont elle remettra au Secrétariat le texte, qui est rédigé dans les termes suivants :

«Lors de l'adoption du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement du Caire, le Guatemala a émis certaines réserves concernant l'application de ce programme au plan national. Concernant les principales mesures proposées pour la poursuite de l'application du Programme qui doivent être adoptées à la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale, notre délégation s'associe au consensus sans pour autant souscrire aux éléments figurant dans le document qui ne seraient pas conformes à ces réserves.»

M. Padilla (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : La République du Nicaragua souhaite se joindre au consensus et demande que soient incorporées dans le document les réserves présentées par la délégation nicaraguayenne concernant le Programme d'action du Caire. Notre délégation souhaite également formuler les réserves suivantes.

Premièrement, l'utilisation, dans le présent rapport, des termes «méthodes utilisées par les femmes», «méthodes peu connues ou sous-utilisées» et «toute la gamme de services de planification familiale» ne peut en aucun cas englober l'avortement ou l'interruption de grossesse.

Deuxièmement, au Nicaragua, l'éducation complète des enfants est un droit prioritaire des parents, conformément à notre constitution politique et à l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Troisièmement, nous acceptons le terme «généro», pour autant qu'il désigne exclusivement l'identité sexuelle et biologique des hommes et des femmes.

M. Al Alous (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : La délégation de la Jamahiriya arabe libyenne confirme son attachement aux objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), en particulier en ce qui concerne : l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être des populations; le renforcement du développement humain, du fait de la relation reconnue entre développement et population; la mise en place de programmes et de mesures visant à éliminer toutes les formes de pauvreté; la croissance économique continue

au service du développement durable; la fourniture de services de santé et d'éducation; la stabilité des modes de consommation et de production; la sécurité alimentaire; la jouissance des droits de l'homme, y compris le droit au développement, dans le plein respect des spécificités et de la souveraineté de chaque État, conformément à ses lois nationales et à ses priorités en matière de développement, ainsi qu'à ses valeurs éthiques et religieuses, ses pratiques culturelles, et en conformité avec les droits de l'homme et les instruments internationaux.

Cependant, nous souhaiterions formuler les réserves suivantes et nous demandons qu'elles soient incorporées dans le rapport du Comité ad hoc plénier de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Premièrement, notre délégation souhaite émettre une réserve générale sur toutes les dispositions figurant dans ce document qui vont à l'encontre de la charia islamique ou de toute loi nationale de la Jamahiriya arabe libyenne. Nous souhaitons également réaffirmer les réserves que nous avons déjà exprimées dans le rapport de la Conférence du Caire et les rappeler ici.

Deuxièmement, nous exprimons une réserve particulière concernant le paragraphe 41 du document A/S-21/5/Add.1 et toute autre référence aux droits en matière de reproduction considérés comme droits fondamentaux de la personne. Les seuls droits fondamentaux que nous reconnaissons sont ceux qui sont explicitement inscrits dans les instruments internationaux contraignants relatifs aux droits de l'homme. Aucun autre droit fondamental ne saurait être établi par le jeu d'une interprétation ou par ingérence.

Troisièmement, s'agissant du paragraphe 73 a), qui se réfère aux droits des adolescents, ma délégation souscrit aux termes choisis par la CIPD, notamment en ce qui concerne le respect de leurs valeurs religieuses et éthiques et de leurs traditions culturelles, et s'oppose à la nouvelle formulation du paragraphe 73 a) du présent document, qui s'écarte du rapport de la CIPD.

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote et de position.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution, intitulé «Principales mesures proposées pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement», recommandé au paragraphe 21 du document par le

Comité ad hoc plénier de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée. Le texte de l'annexe du projet de résolution figure dans le document A/S-21/5/Add.1.

Le Comité ad hoc plénier de la vingt et unième session extraordinaire a recommandé l'adoption du projet de résolution.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution?

Le projet de résolution est adopté (résolution S-21/2).

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M. El-Awdi (Koweït) (*parle en arabe*) : La délégation de l'État du Koweït souhaite réaffirmer son appui au contenu du document qui vient d'être adopté concernant les principales mesures nécessaires à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, dont l'énoncé figure dans le document A/S-21/5/Add.1. Nous appuyons les aspects positifs du document, qui visent au bien-être de la personne humaine. En même temps, nous réaffirmons que nous avons certaines réserves : notre engagement à l'égard de toutes les mesures ou politiques concernant la population est conditionné à l'exigence qu'elles ne soient pas contraires aux dispositions et textes de la charia islamique, aux normes de la société koweïtienne, ainsi qu'à la Constitution et aux lois du Koweït. L'application des recommandations du document final se fera sur la base du paragraphe 5 du texte du document ayant trait aux principales mesures.

Ma délégation demande que mes réserves figurent au procès-verbal.

M. Saliba (Malte) (*parle en anglais*) : Malte est résolue à atteindre l'objectif d'ensemble de ce document, notamment la promotion de la pleine dignité de la personne humaine, l'accent portant en particulier sur les femmes et les enfants, qui continuent d'être ceux qui ont le plus besoin de l'intervention de l'État et des institutions internationales concernées pour promouvoir et assurer l'exercice de leurs droits fondamentaux. En s'associant au consensus, la délégation maltaise, conformément à notre législation nationale, qui considère que l'interruption de la grossesse est illégale, aimerait réitérer ses réserves à l'égard des sections du document qui ont directement ou indirectement trait à l'avortement provoqué. Le Gouvernement maltais n'a

l'intention de légaliser aucune mesure de santé qui directement ou indirectement conduit à l'avortement provoqué.

Nous demandons que cette déclaration figure au procès-verbal.

M. Zhang Weiqing (Chine) (*parle en chinois*) : La présente session extraordinaire de l'Assemblée générale vient d'adopter les principales mesures nécessaires à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Ce document promouvra l'application ultérieure du Programme d'action et influera sur la conduite de la collaboration internationale.

Au nom de la délégation chinoise, et en mon nom propre, j'exprime mes sincères remerciements et ma gratitude au Secrétaire général; au Président de l'Assemblée générale à sa session extraordinaire — le Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, M. Didier Operti; au Président du comité préparatoire et du Comité ad hoc — le représentant de la République populaire du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Chowdhury; et au Président du Groupe des 77 — le Représentant permanent du Guyana auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Insanally; pour les efforts et le talent déployés aux fins de faire adopter le document. Mes remerciements vont également aux autres membres du Bureau, ainsi qu'aux fonctionnaires du Secrétariat qui ont travaillé avec acharnement pendant cette session extraordinaire.

La population et le développement étaient le sujet tant de la Conférence du Caire que de la présente session extraordinaire. La poursuite de l'application du Programme d'action exigera une approche holistique et une application correcte des Principes qui ont été établis à la Conférence du Caire. Elle exigera également le plein respect de la souveraineté de l'État. L'application efficace du Programme d'action exige non seulement des efforts actifs de la part des différents pays concernés, mais également une large collaboration internationale, notamment pour honorer les engagements pris en matière d'assistance internationale.

En octobre de cette année, la population mondiale atteindra 6 milliards, ce qui aura d'énormes effets sur le développement social et économique du monde et sur l'environnement.

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'action, tous les pays devront respecter les droits de l'homme universellement reconnus. Pour les pays en déve-

loppement, cela doit signifier, surtout et avant tout, leurs droits à la survie et au développement. Les droits de l'homme ne seront pas réellement protégés, et la question de la population ne sera pas examinée de façon efficace, tant que le développement n'aura pas été réalisé.

La délégation chinoise a participé à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de façon positive et constructive. À la veille du nouveau siècle, la Chine, qui est le pays en développement le plus peuplé du monde, est disposée à renforcer plus avant sa collaboration avec d'autres pays et avec les organisations internationales de façon à contribuer à une mise en oeuvre efficace du Programme d'action.

Pour terminer, je souhaite que ma déclaration figure au procès-verbal.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en anglais*) : À la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994, ma délégation a présenté une déclaration écrite sur l'utilisation dans le Programme d'action de l'expression «couples et individus». Tout en reconnaissant que cette expression a été adoptée par consensus aux trois précédentes conférences sur la population de 1974, 1984 et 1994, ma délégation a réitéré sa demande pour que soit supprimé le terme «individus», car il nous a toujours semblé que toutes les questions relevant du Programme d'action avaient trait aux relations harmonieuses existant au sein de couples unis par les liens du mariage, dans le cadre de la famille considérée comme cellule primordiale de la société.

Ma délégation demande que cette déclaration figure au procès-verbal de la session extraordinaire.

M. Al-Hajri (Qatar) (*parle en arabe*) : Ma délégation s'est associée au consensus sur ce document, mais nous souhaitons faire part de notre interprétation de plusieurs de ses aspects. Tout d'abord, nous l'avons fait dans le contexte du paragraphe 5 de l'addendum du rapport du Comité ad hoc plénier de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui dit :

«L'application des recommandations énoncées dans le Programme d'action et dans le présent document relève de l'autorité souveraine de chaque pays, eu égard aux lois nationales et aux priorités fixées en matière de développement, dans le plein respect des valeurs religieuses et éthiques et de l'héritage culturel de son peuple, et en conformité avec les droits de l'homme universellement reconnus sur le plan international.»

Deuxièmement, nous affirmons également que nous ne saurions admettre aucune recommandation de ce document ou interprétation de son texte qui irait à l'encontre de la charia islamique ou de notre droit national et de notre constitution nationale. Troisièmement, en ce qui concerne l'alinéa iii) du paragraphe 63, le Qatar estime qu'il s'applique aux cas où l'avortement n'est pas contraire à la loi. Cet alinéa doit être compris comme encourageant l'avortement, et il convient d'affirmer le droit à la vie.

Quatrièmement, nous comprenons que partout où il apparaît, le mot «gender» signifie simplement hommes et femmes et rien de plus.

Nous demandons que nos réserves figurent au procès-verbal de la présente session.

M. Al-Dailmi (Yémen) (*parle en arabe*) : La délégation de la République du Yémen salue les grands efforts qui ont été faits pour parvenir au consensus, et ma délégation remercie la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population, Mme Nafis Sadik, et le Président du Comité ad hoc, l'Ambassadeur Chowdhury, de leurs efforts. Nous tenons également à réaffirmer notre appui au document final et aux aspects positifs qu'il contient pour le genre humain et le développement.

Ma délégation souhaite réaffirmer les réserves qu'elle avait émises lors de l'adoption du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue en 1994 au Caire. Nous tenons à dire que nous nous joignons au consensus sur le document qui vient d'être adopté tout en réaffirmant notre conviction que la République du Yémen ne s'engagera vis-à-vis de politiques, buts ou actions en matière de démographie, comme ceux qui sont mentionnés dans le document, que si ceux-ci ne vont pas à l'encontre des textes et principes de la charia islamique, de notre constitution et des normes et coutumes de la société yéménite.

Ma délégation demande que sa position soit incluse dans les procès-verbaux de séance.

M. Zarie Zare (République islamique d'Iran) (*parle en arabe*) : Au nom de la délégation de la République islamique d'Iran, je souhaite vous exprimer nos profonds remerciements d'avoir su mener à terme les travaux de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Nous remercions également l'Ambassadeur Chowdhury, l'éminent Président du comité préparatoire et du Comité plénier d'avoir mené à bien avec tant de bonheur les négociations qui ont permis ce consensus final.

Bien que nous nous associions à ce consensus sur l'issue finale de la vingt et unième session extraordinaire que l'Assemblée générale a consacrée à la population et au développement et que nous soutenions une mise en oeuvre du programme aux niveaux national et international, j'aimerais émettre les réserves de ma délégation sur toute disposition de ce texte qui tolérerait ou encouragerait, explicitement ou non, des rapports sexuels en dehors des liens du mariage et de la famille, laquelle doit s'entendre exclusivement comme une union hétérosexuelle.

La délégation de la République islamique d'Iran demande que ces réserves soient reproduites intégralement dans le procès-verbal de la session extraordinaire. Nous communiquerons au secrétariat de la session extraordinaire le texte de nos réserves.

M. Nabin Al-Zenat (Jordanie) (*parle en arabe*) : La délégation jordanienne a beaucoup apprécié les efforts déployés par le Comité ad hoc plénier de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale, efforts ayant pour objectif de parvenir à des formules communes qui reflètent les principes communs des États et respectent les convictions et caractéristiques propres de ces États. Nous sommes en effet convaincus que la communauté internationale doit respecter nos valeurs, nos lois nationales, nos normes et nos traditions, ainsi que le droit souverain de toute nation de formuler sa politique démographique en conformité avec ses lois, comme l'indiquent la section consacrée aux principes du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le paragraphe 5 du document dont nous sommes saisis. En Jordanie, nous les interpréterons dans ce contexte.

Je demande que ma déclaration soit consignée dans le procès-verbal de cette séance.

M. Al-Hamadi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Les Émirats arabes unis s'opposent à tout ce qui va à l'encontre de l'islam, de la charia, de notre constitution ainsi que de nos lois et nos principes. C'est pourquoi nous tenons à émettre certaines réserves en ce qui concerne le paragraphe 5 du document dont nous sommes saisis.

M. Aouad (Maroc) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, au nom du Royaume du Maroc, je voudrais dire que nous approuvons et appuyons le travail très important qui a été entrepris sous votre direction avec l'aide d'un grand nombre de personnes. Il s'agit d'un travail remarquable, d'une importance capitale pour le développement humain.

Je voudrais me référer uniquement au paragraphe 5 du document. En me basant sur les principes fondamentaux du Maroc et sur la nature même de la civilisation marocaine, je tiens à dire qu'il faut que l'on comprenne bien que la famille se définit par les liens du mariage qui unit les deux parties. Il ne faut pas qu'il y ait d'équivoque sur ce point. Je voudrais donc émettre une réserve et demander à ce qu'elle soit consignée dans le procès-verbal de cette séance.

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote. Nous allons maintenant entendre les déclarations des délégations qui souhaitent en formuler.

Mme Pollack (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation des États-Unis, je tiens à remercier notre président, l'Ambassadeur Chowdhury, qui nous a guidés tout au long de ce processus d'examen. C'est grâce à sa direction éclairée que nous sommes aujourd'hui en mesure d'adopter une série de mesures complètes, équilibrées, spécifiques et orientées vers l'action, afin d'aider tous les pays à poursuivre l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement du Caire. Dans l'élaboration du document que nous avons adopté aujourd'hui, nous avons tiré parti des expériences nationales faites depuis 1994, et nous nous sommes collectivement mis d'accord sur la façon dont nous pourrions tirer parti de ces expériences et optimiser nos efforts.

Nous avons notamment établi des repères quinquennaux afin de mieux évaluer le fruit de nos efforts dans les domaines fondamentaux de l'éducation, de la mortalité maternelle, de la planification familiale et de la prévention du VIH/sida. Nous avons demandé aux gouvernements de répondre aux besoins de la jeunesse en mettant au point et en finançant des plans qui leur garantiraient une vie saine et productive. Nous avons appelé les jeunes à participer à ce processus avec le soutien, l'orientation et la participation des parents, appuyés par les familles et les communautés. Nous avons encouragé les gouvernements à établir des partenariats avec les organisations non gouvernementales, notamment avec celles qui luttent pour les droits des femmes. Nous avons proposé l'adoption d'approches communautaires intégrées en matière de développement durable, et nous avons réaffirmé haut et fort la volonté politique et l'engagement déjà affirmés au Caire de mettre en oeuvre le programme ambitieux que nous nous sommes fixé pour les 20 prochaines années.

Nous savons bien qu'il ne suffit pas de réaffirmer cet engagement pour dégager des ressources. Les États-Unis

n'ont pas accepté les objectifs d'aide globale au développement fixés au paragraphe 69 du rapport (A/S-21/2/Add.2) du comité préparatoire, mais nous espérons de tout coeur que nous pourrions accroître notre aide dans les années à venir.

Le Caire a mis en place un cadre mondial qui cherche à satisfaire les aspirations de tous. Il a montré la voie dans laquelle il fallait s'engager pour garantir une meilleure qualité de vie à nos enfants. Les gouvernements qui ont participé à cet examen, après cinq ans, ont convenu à l'unanimité de rester fidèles à l'esprit du Caire. Les efforts que nous avons déployés cette semaine ont abouti et nous allons rentrer chez nous remplis du désir de poursuivre nos travaux, partout dans le monde, en faveur des femmes et de leurs familles.

M. March (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie appuie fermement les principes et le Programme d'action sur la population et le développement adoptés à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), qui s'est tenue au Caire, en 1994. Nous nous félicitons du consensus dont font l'objet l'examen et l'évaluation globaux du Programme d'action de la CIPD et nous nous y associons.

L'alinéa iii) du paragraphe 63, dans le document A/S-21/5/Add.1 suscite notre préoccupation. Nous n'estimons pas que cette formulation plus détaillée du texte du Caire soit nécessaire. Comme nous l'avons déjà dit, nous nous félicitons du consensus et ne nous opposons pas aux accords conclus. Toutefois, la politique actuelle de l'Australie en matière de programmes d'assistance est de ne pas fournir d'aide aux programmes qui financent une formation ou des services en matière d'avortement, ou des services, des expérimentations ou des activités qui impliquent directement des substances abortives.

L'Australie félicite le Président du comité préparatoire, l'Ambassadeur Chowdhury, pour la diligence et la compétence avec lesquelles il a conduit les États Membres vers l'heureuse réalisation d'un accord. Nous remercions également Mme Sadik pour ses précieuses contributions.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Mission d'observation du Saint-Siège.

Mgr Reinert (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Le Saint-Siège s'est félicité des progrès qui avaient été réalisés ces derniers mois dans le processus préparatoire de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Depuis le début, ma délégation a toujours déclaré respecter les directives énoncées dans la résolution 53/183. Comme les membres le savent, le Saint-Siège, en sa qualité de participant, a été en mesure de s'associer, avec de sérieuses réserves, au consensus sur le Programme d'action adopté à la Conférence internationale sur la population et le développement du Caire (CIPD). Le Saint-Siège maintient ses réserves.

Rien de ce que le Saint-Siège a accompli dans le cadre de ce processus ne doit être compris ou interprété comme étant une acceptation de concepts qu'il ne saurait accepter pour des raisons morales. Et, surtout, rien ne doit donner à penser que le Saint-Siège approuve l'avortement ou a, de quelque manière que ce soit, changé sa position morale à l'égard de l'avortement, de la contraception ou de la stérilisation.

L'intention du Saint-Siège est donc d'accueillir favorablement la décision de consensus de l'Assemblée et de présenter la déclaration suivante, où il présente son interprétation.

Le Saint-Siège, en vertu de sa nature et de sa mission particulière, souhaite, en approuvant l'adoption du document final, exprimer sa vision du document qui vient d'être adopté.

Concernant les termes «santé de la sexualité», «santé de la reproduction» et «santé de la sexualité et de la reproduction», le Saint-Siège estime qu'ils renvoient à un concept holistique de la santé recouvrant la personne dans l'ensemble de sa personnalité, de son esprit et de son corps, et favorisant l'épanouissement personnel dans la vie sexuelle et dans une relation d'amour mutuel et de prise de décisions commune qui caractérisent la relation conjugale selon les normes morales. Le Saint-Siège ne considère pas l'avortement ou l'accès à l'avortement comme une dimension de ces termes.

En ce qui concerne les termes «contraception», «planification familiale», «droits en matière de reproduction», «méthodes utilisées par les femmes», «la gamme la plus large possible de services de planification de la famille», «nouvelles options», «méthodes sous-utilisées» et tous les autres termes relatifs aux services de planification familiale et au contrôle de la fécondité, le fait que le Saint-Siège approuve la décision de consensus ne devrait en aucun cas être interprété comme marquant un changement dans sa position bien connue concernant les méthodes de planification familiale, que l'Église catholique considère moralement inacceptables, ou concernant les services de planification

familiale, qui ne respectent pas la liberté des époux, la dignité humaine et les droits fondamentaux des personnes concernées.

S'agissant de tous les accords internationaux, notamment des accords existants mentionnés dans ce document, le Saint-Siège réserve sa position à cet égard, selon que le Saint-Siège les accepte ou ne les accepte pas.

En ce qui concerne l'expression «couples et individus», le Saint-Siège l'interprète ainsi : il s'agit de couples mariés, ou bien de l'homme et de la femme qui composent chacun de ces couples. Le document, tout particulièrement dans l'utilisation qu'il fait de ces termes, demeure marqué par une notion individualiste de la sexualité qui n'accorde pas l'attention convenable à l'amour mutuel et à la prise de décisions commune qui caractérisent la relation conjugale.

Le Saint-Siège interprète les références à la «famille» et aux «familles» à la lumière du Principe 9 du Programme d'action, c'est-à-dire sous l'angle du devoir de renforcer la famille, unité de base de la société, et sous l'angle du mariage, qui est une relation d'égal à égal entre un homme et une femme, c'est-à-dire, entre l'époux et l'épouse.

En ce qui concerne le terme «sexe» (*gender*), le Saint-Siège réserve sa position et comprend qu'il s'agit de l'identité sexuelle biologique, c'est-à-dire des deux sexes, masculin et féminin.

Le Saint-Siège réaffirme que l'éducation des «jeunes», à savoir les «enfants», les «adolescents», les «jeunes hommes» et les «jeunes femmes», notamment l'éducation en matière de sexualité et de santé de la reproduction, est un droit, un devoir et une responsabilité qui incombent en tout premier chef et principalement aux parents, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme.

En ce qui concerne l'accès des «jeunes», à savoir les «adolescents», les «jeunes hommes» et les «jeunes femmes», aux services de planification familiale et de santé de la reproduction, le Saint-Siège considère qu'il s'agit de couples mariés et des hommes et femmes qui constituent ces couples. Le Saint-Siège voudrait ici souligner l'aspect particulier de l'amour mutuel et de la prise de décisions mutuelle qui caractérisent la relation conjugale.

En ce qui concerne en particulier le paragraphe 73 a), le Saint-Siège interprète «le droit des adolescents au respect de leur vie privée et à la confidentialité, et leur permettre d'agir en connaissance de cause» dans le contexte des questions liées, notamment, à l'abus sexuel, à la violence ou

à l'inceste. Pour permettre aux parents d'assumer leurs droits, devoirs et responsabilités pour ce qui est de guider leurs enfants, leurs droits fondamentaux dans le choix de l'éducation qu'ils veulent donner à leurs enfants ne doivent pas leur être retirés et les gouvernements et la société civile ne doivent épargner aucun effort pour aider les parents à assumer ce rôle essentiel. À cet égard, le Saint-Siège interprète le membre de phrase «dans le respect de leurs valeurs culturelles et de leurs croyances religieuses» comme se référant aux valeurs culturelles et aux croyances religieuses de leurs parents, tant que l'adolescent n'a pas atteint la majorité. Le Saint-Siège demande que cette interprétation soit consignée au paragraphe 73 a).

En ce qui concerne le paragraphe 63, le Saint-Siège affirme que la vie humaine commence au moment de la conception et que la vie doit être défendue et protégée. Le Saint-Siège ne peut en aucun cas excuser l'avortement ou les politiques en faveur de l'avortement. Le Saint-Siège affirme en outre que le droit à la liberté de conscience des prestataires de soins de santé est garanti, notamment, par l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le Saint-Siège demande que cette interprétation soit consignée au paragraphe 63.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen des points 8 et 9 de son ordre du jour.

Déclaration de clôture du Président

Le Président (*parle en espagnol*) : Mon intervention sera brève, pour m'en tenir aux directives données aux délégations à cette session extraordinaire.

Nous pouvons dire qu'au cours de cette session, l'approche adoptée à l'égard des activités des Nations Unies en matière d'éducation a été réaffirmée; cette approche a évolué à Rio de Janeiro, à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, et elle a été réaffirmée sur le plan des droits de l'homme. Elle a ensuite été mise en relation avec le développement social lors du Sommet mondial de Copenhague pour le développement social, et avec les questions relatives à la femme, à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue à Beijing, et aux établissements humains, à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, qui s'est tenue à Istanbul.

La Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), qui s'est tenue au Caire, s'inscrit dans ce processus, tout comme cette vingt et unième session de l'Assemblée générale.

Deuxièmement, le fait même que nous ayons tenu cette session extraordinaire est significatif. Les représentants de gouvernements, d'organisations non gouvernementales et de la société civile sont venus exposer leurs politiques, leurs programmes, leurs idées et les mesures qu'ils prendront à l'avenir; ceci est en soi un fait de grande importance. Il révèle la démocratisation et l'universalisation de l'information et des connaissances.

Troisièmement, je dirais que dans un monde qui comprend 1,2 milliard de jeunes, notre attention à leur éducation et à leur santé, à leur mode de vie et à leur rôle dans la création de familles responsables constitue certainement une contribution où ne devrait pas faire défaut le consensus d'une rencontre qui vise précisément le développement de l'individu.

Les questions de la protection et de l'éducation des femmes, de la prévention des dommages qu'elles pourraient subir, de leurs droits et santé en matière de reproduction et de sexualité, de l'égalité entre les sexes et de la planification familiale ont toutes un fondement scientifique et sont étroitement liées à des dimensions sociales, culturelles et éthiques. D'où la difficulté d'aboutir à une unanimité absolue sur ces questions.

Pour terminer, nous pensons que le document, qui comporte plus de 100 paragraphes, constituera certainement un document de travail. Notre travail ne s'arrête pas avec cette session — il se poursuit et doit se développer harmonieusement avec l'évolution de la communauté internationale, dans le cadre de laquelle ont lieu ces échanges. Ainsi, à l'issue de cette session extraordinaire, nous ne pouvons pas dire que certaine doctrine ou concession a triomphé et qu'une autre a été rejetée. Nous pouvons simplement dire que la communauté internationale dans son ensemble doit traiter la population et le développement comme un binôme inéluctable et indivisible, dont elle a la responsabilité de trouver la solution.

Dans cette perspective, ce fut pour moi un grand plaisir de présider cette session et d'apprécier les vœux et la contribution de chacun.

Je déclare close la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 0 h 5.